

An aerial photograph of a village, likely Civillac, showing a mix of residential houses, a large church with a prominent spire, and a school building. The village is surrounded by green fields and trees. A semi-transparent green banner is overlaid on the top right of the image.

Civillac

Le Mag

ÉTÉ 2021

le magazine d'informations de votre commune

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Jeudi8h30-12h00
Vendredi8h30-12h00..... 13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi13h30-17h00
Vendredi8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

(Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murs, accueil périscolaire Les Petits Murs)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Andrée CHEDID

Maternelle et élémentaire

7 rue de la piscine – 56130 NIVILLAC

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi10h00-12h00
Mercredi.....10h00-12h00 15h00-18h30
Jeudi16h30-18h30
Vendredi16h30-20h00
Samedi11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 81 64

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

(Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



Edito du Maire	4
Vie Municipale	5
Cadre de vie	9
Social	10
Enfance et Jeunesse	12
Culture et Patrimoine	14
Loisirs	21
Vie Communautaire	23
Tribune d'expression	26
Finances	28
Conseils Municipaux	30
Annuaire des Associations	34

Directeur de la publication : Alain GUIHARD

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Écoles et associations de Nivillac, Arc Sud Bretagne, M. Varlousel

Impression : ADUNAT Communication **Tirage :** 2.600 exe **Dépôt légal à parution.**



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

Depuis maintenant 16 mois, nous vivons une période difficile en raison de cette pandémie COVID 19.

De nouvelles levées d'interdiction ont été décidées par le gouvernement et je sais que vous étiez nombreux à les attendre.

Tous les commerces, bars et restaurants compris, vont pouvoir à nouveau accueillir leurs clients. Nous sommes très heureux pour chacun d'entre eux et leurs apportons tout notre soutien. Nous nous dirigeons donc vers moins de restrictions. Néanmoins, je dois rappeler que nous devons rester vigilants et qu'il ne faut pas baisser la garde face au virus qui continue de circuler. Soyons prudents afin de nous protéger et protéger les autres. Façonnons ensemble notre avenir en lui donnant toutes les chances de se passer de ce virus. Le vaccin est la porte de sortie de cette crise que nous vivons. Je ne

peux que vous encourager à vous faire vacciner. Les scientifiques du monde entier ont travaillé pour trouver ces vaccins qui vont nous sauver.

Soyons prudents et confiants, soyons solidaires.

Malgré toutes ces difficultés, le conseil municipal et l'ensemble des agents municipaux assurent le bon fonctionnement de notre collectivité. La vie continue.

Nos chantiers sont bien avancés.

La construction de l'école primaire est maintenant terminée. Le déménagement aura lieu dès le début des vacances scolaires et tout sera prêt pour la rentrée de septembre. Les conditions de travail seront optimales pour les élèves comme pour les enseignants.

Nous avons décidé de donner un nouveau nom à notre école. Les enseignants, élèves et parents ont été associés à cette dénomination et le nom de Mme Andrée CHEDID, poétesse, a

été choisi à une large majorité, en référence au projet de l'école à travers son label « école en poésie », obtenu en 2015.

Dans le même temps, la rue de la Piscine sera aménagée en « Chaussidou », avec une voie centrale sans marquage axial pour les voitures et motos, et deux rives latérales pour les deux roues. Ce dispositif est destiné à sécuriser les déplacements des cyclistes et le partage de la route. Nous profitons également de ces travaux pour enfouir des réseaux et réaménager l'éclairage de la rue.

Tous travaux génèrent des nuisances, soyons donc patients car ceux-ci seront terminés pour la fin juillet.

Je souhaite à toutes et tous, un bel été.

Bien à vous.

Alain GUIHARD



POLICE MUNICIPALE

USAGE DU FEU

Le temps sec que nous connaissons actuellement est propice à des départs de feu. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a d'ailleurs noté en avril une recrudescence de ses interventions pour des incendies d'espaces naturels.

Trop de départs de feu sont encore constatés sur le territoire de la commune malgré l'interdiction édictée par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019.

Pour rappel le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Quant au fait de brûler des matières polluantes telles que du plastique ou des pneus, l'infraction se transforme en délit.

Pour toute question relative à l'élimination de vos déchets, vous pouvez prendre attache auprès du service Environnement Déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 02.99.91.40.90. Vous trouverez en dernière page un récapitulatif sur l'emploi du feu dans le Morbihan.

REGLEMENTATION DU BRUIT POUR LES PARTICULIERS :

Arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, Section 7, Article 21.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

DEJECTION CANINES

Nous remercions par avance les propriétaires de chiens à prendre leurs dispositions afin de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie sur le domaine public.



Par ailleurs, le complexe sportif des Clos Neufs est un espace sportif pour les adultes et les enfants et non un terrain pour défouler ou soulager les chiens.

Merci de penser également aux agents qui entretiennent les parterres de la commune.

Commune qui a obtenu le label « ville fleurie - 3 fleurs » depuis 2003.

ACTES D'INCIVILITES ET DE VANDALISME

Dans la nuit du 27 au 28 avril 2021, plusieurs véhicules du centre bourg ont été visités et fouillés.

Pour le moment, aucun vol n'a été recensé. Ce qui est étonnant, c'est que ces véhicules n'étaient pas fermés à clés.

Afin de ne pas faciliter la tâche aux auteurs de ce genre de faits merci de

- Verrouiller vos véhicules qu'ils se trouvent sur le domaine public ou sur votre propriété.
- Fermer à clé votre maison d'habitation.
- Soyez attentifs aux véhicules qui semblent faire du repérage (noter la plaque d'immatriculation).
- Signaler immédiatement à la police municipale ou à la gendarmerie tout comportement suspect.
- Penser aux opérations tranquillité vacances lors de vos absences prolongées.

DEMARCHAGE A DOMICILE

Nombreux sont les appels téléphoniques des administrés en mairie au sujet des commerçants effectuant du démarchage à domicile.

Cette pratique, également appelée le « porte à porte », consiste à solliciter le consommateur directement à son domicile afin de lui faire souscrire un contrat (achat d'objets divers, pose de chaudière, pose d'alarme, nettoyage de toiture...).

Cette démarche plus ou moins agressive peut déstabiliser le consommateur et le conduire à une commande qu'il regrettera peut-être par la suite. Les abus sont fréquents et peuvent être graves. Cela peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictuel : escroquerie, faux agents, repérages en vue de commettre un cambriolage, vol par les démarcheurs eux-mêmes.

Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.

- Sachez qu'en aucun cas ces vendeurs ne viennent de la part de la mairie.
 - Il convient de verrouiller portes et fenêtres, même lors de très courtes absences.
 - N'hésitez pas à demander la présentation d'une carte professionnelle.
 - Ne laissez pas entrer dans votre domicile des individus inconnus, quel que soit le motif invoqué.
 - Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
 - Ne signez aucun document.
- En cas de doute sur les intentions des visiteurs, il est recommandé de composer immédiatement le «17» et si possible de relever toutes informations utiles concernant les démarcheurs (numéro d'immatriculation, description précise, etc...).
- Nota : lorsque vous voulez acheter un objet ou effectuer des travaux, c'est vous qui sollicitez les entreprises et non l'inverse.

PANNEAU DIGITAL D'INFORMATION.

La commune de Nivillac a installé un panneau digital d'information au droit de la mairie, rue Joseph DANO. Ce panneau mis en service fin mai, servira à promouvoir les informations municipales et les événements associatifs de Nivillac. Toutes les informations seront centralisées auprès du service communication de la ville qui est gestionnaire de l'affichage. Le coût du panneau, installé par l'entreprise LUMIPLAN est de 18000€ TTC.



QUEL NOM POUR NOTRE NOUVELLE ECOLE ?

Les nouveaux locaux donnent l'occasion à la municipalité de changer le nom de son école primaire.

A cette fin, un comité de pilotage composé du Maire et de 6 élus a été créé et s'est tenu pour la première fois le 17 février pour réfléchir et soumettre différentes propositions. Ayant la volonté de respecter le projet de l'école à travers son label « Ecole en Poésie » obtenu en 2015, le comité s'est alors arrêté sur deux noms. Il s'agit du poète Paul Eluard et de la poétesse Andrée Chedid (voir encadré)

Souhaitant associer les Directeurs de l'établissement, le comité de pilotage s'est réuni à nouveau le 22 mars pour organiser les étapes dans le choix du nom de l'école. La municipalité a décidé également de consulter les parents d'élève en soumettant les deux propositions à leur vote.

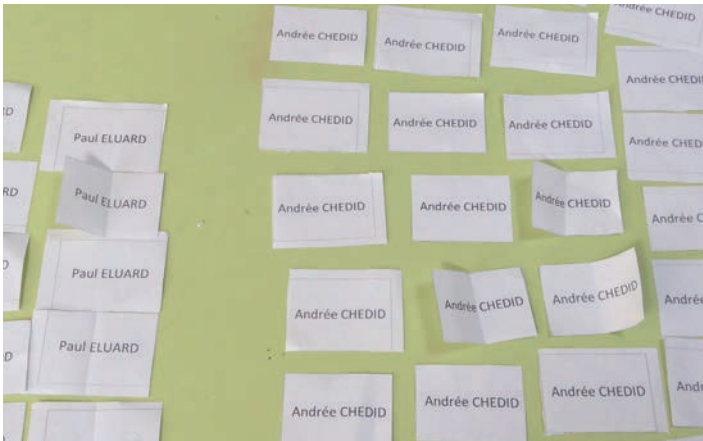
Pour cela, la contribution de l'école des Petits Murins a permis d'organiser des élections au sein de l'établissement. Un courrier explicatif a été remis aux parents par le biais du cahier de liaison. Les aînés de la famille ont ensuite pu déposer les bulletins de vote remplis par leurs parents dans les urnes mises à disposition de l'école. Enfin, il a été procédé au dépouillement des bulletins en présence de 2 enseignants et avec l'aide des enfants qui ont recompté la totalité des bulletins le 07 mai dernier. Le résultat du vote a recueilli pour l'école élémentaire 153 voix pour Andrée Chedid contre 48 voix et 2 votes nuls et pour l'école maternelle



29 voix pour Andrée Chedid contre 11 voix pour Paul Eluard. La municipalité a le plaisir de vous révéler ce nom aujourd'hui : c'est la poétesse **Andrée Chedid** qui a été choisie. Ce choix apporte dynamisme et modernité pour plusieurs raisons : tout d'abord, très peu d'écoles portent des noms de femmes, ensuite il n'existe aucune école nommée Andrée Chedid dans le Morbihan, enfin les poèmes d'Andrée Chedid sont accessibles même aux plus jeunes enfants.

Paul Eluard : Eugène Emile Paul Grindel, dit Paul Eluard, est né à Saint-Denis le 14 décembre 1895. Paul Eluard est un poète humaniste. Il lutte avec ses vers contre les injustices, la haine et l'horreur de la guerre. Il prône l'amour, la liberté et la fraternité. En 1914, il est mobilisé et part comme infirmier militaire sur le front de la Somme. Il meurt d'une crise cardiaque le 18 novembre 1952.

Andrée Chedid : Andrée Chedid est une romancière et poétesse franco-égyptienne d'origine libanaise. Elle est née le 20 mars 1920 à Le Caire (Egypte). Mère et grand-mère des chanteurs Louis Chedid et Matthieu Chedid ('M'), elle reçoit grâce à son œuvre, plusieurs prix littéraires dont le prix Goncourt de la Poésie ou encore le prix Mallarmé. Andrée Chedid est nommée Grand Officier de la Légion d'Honneur en 2009. Elle décède à Paris le 06 février 2011, affectée par la maladie d'Alzheimer.





ECOLE PRIMAIRE ANDREE CHEDID

L'aboutissement d'un projet mené depuis 2010

2010 : acquisition de la parcelle cadastrée section YS n°578 au « Clos des Métairies » appartenant à la Commune de La Roche Bernard en vue d'y édifier une école primaire. Le cabinet EADM se voit confier une maîtrise d'ouvrage déléguée pour mener à bien cette opération.

De 2011 à 2013 : lancement d'un concours d'architectes. Un jury composé d'élus et de personnes qualifiées retient l'architecte PELLEGRINO de NANTES pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération

Entre 2013 et 2014 : finalisation du projet par un comité de pilotage associant les deux directeurs d'école

2015 : validation de l'avant-projet définitif. Le projet est toutefois différé pour des raisons budgétaires : l'estimation des travaux s'élevait à l'époque à 3 193 500 € H.T. hors options.

2017 : l'architecte PELLEGRINO établit une estimation actualisée des travaux prenant en compte les trois classes supplémentaires. Le coût des travaux est estimé à 5 478 003 € TTC.

Fin 2018 : le conseil municipal se prononce en faveur d'un phasage en 2 tranches pour un montant de 3 800 076 € TTC pour la tranche ferme et de 1 939 944 € TTC pour la tranche conditionnelle.

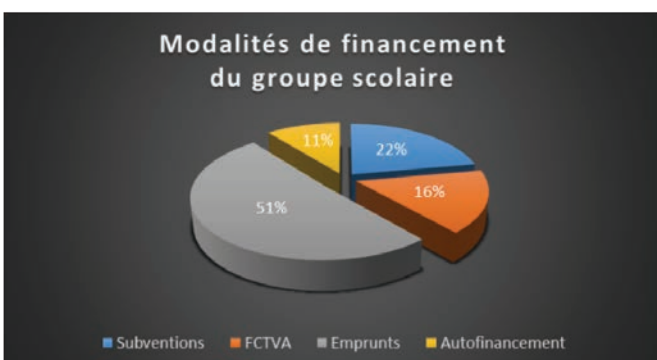
Fin 2019 : le conseil municipal sollicite et obtient des subventions complémentaires pour ce projet (DETR et DSIL) – Il décide alors de lancer la seconde tranche.

Juin 2021 : réception des travaux

Septembre 2021 : première rentrée scolaire des élèves



Nature des recettes	Montant	%
Subventions	1 373 000,00 €	22,13%
FCTVA	1 017 750,96 €	16,40%
Emprunts	3 150 000,00 €	50,77%
Autofinancement	663 534,35 €	10,69%
TOTAL	6 204 285,31 €	100%



DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles		Subventions		
Sous Total	48 659,33 €	Etat (DETR et DSIL)	523 000,00 €	
Honoraires techniques		Région	200 000,00 €	
Sous Total	629 399,20 €	Département	600 000,00 €	
Travaux		CAF	50 000,00 €	
Lot 1 Terrassement VRD	283 506,83 €	Sous Total	1 373 000,00 €	22,13%
Lot 2 Gros œuvre	1 186 583,21 €	FCTVA	1 017 750,96 €	16,40%
Lot 3 Charpente bois- MOB6 Bardage	676 754,38 €	Emprunts		
Lot 4 Couverture- bardage métallique	83 687,24 €	1ère tranche	2 000 000,00 €	
Lot 5 Etanchéité	181 223,78 €	2ème tranche	1 000 000,00 €	
Lot 5 Etanchéité	110 213,22 €	CAF	150 000,00 €	
Lot 6 Menuiseries extérieures- occultation	350 683,88 €	Sous Total	3 150 000,00 €	50,77%
Lot 7 Charpente métallique- serrurerie	226 603,54 €	Autofinancement	663 534,35 €	10,69%
Lot 8 Menuiseries intérieures bois	317 691,34 €			
Lot 9 Cloisons sèches doublages- plafonds	244 274,10 €			
Lot 10 Faux plafonds	123 739,72 €			
Lot 11 Carrelage- faïence- revêtements de sols	229 854,52 €			
Lot 12 Peinture	195 133,23 €			
Lot 13 Ascenseur	22 860,05 €			
Lot 14 Electricité CFO/CFA	87 256,04 €			
Lot 14 Electricité CFO/CFA	238 582,74 €			
Lot 15 Plomberie- CVC	639 840,26 €			
Lot 16 Espaces verts	34 607,85 €			
Lot 17 Equipements cuisine	94 080,00 €			
Sous Total	5 327 175,93 €			
Frais annexes (Publicité, reprographie de plans, branchements)				
Sous Total	10 815,58 €			
Divers (Acquisition de la parcelle, Maîtrise d'ouvrage déléguée)				
Sous Total	188 235,27 €			
TOTAL GENERAL TTC	6 204 285,31 €	TOTAL	6 204 285,31 €	100,00%



VACCINATION NIVILLAC ACTIONS COMMUNALES

1) Dispositif « aller vers » en partenariat avec la Communauté de Communes ASB

Mme BARBIER
Directrice du Pôle Services aux Habitants d'ASB
interlocutrice privilégiée sur ce dossier

Recensement en mairie et au CCAS des personnes de plus de 75 ans ou les personnes de moins de 75 ans mais avec une ou plusieurs pathologie(s) justifiant une éligibilité prioritaire à la vaccination (tenue d'un listing)

2 catégories distinctes :

1. Les personnes ayant des difficultés à prendre rdv en ligne mais avec un moyen de déplacement (40 personnes)
2. Les personnes ayant des difficultés à prendre rdv en ligne mais sans moyen de déplacement (11 personnes)

Pour la catégorie 1 : il y a juste eu un recensement en mairie + envoi à Mme BARBIER du tableau avec les coordonnées des personnes / Mme BARBIER a transmis dès réception ce dernier au CHBA de VANNES qui a géré les rdv vaccination directement auprès des usagers (pas de retour en mairie des rdv après)
→ l'objectif était simplement de permettre une prise de rdv et de débloquent ce système.

Pour la catégorie 2 : il y a eu un recensement en mairie + envoi à Mme BARBIER du tableau avec les coordonnées des personnes / Mme BARBIER a transmis dès réception ce dernier au CHBA de VANNES qui a géré les rdv vaccination des usagers (avec un retour d'info en mairie car après c'est la mairie et le CCAS qui organisaient le transport de ces personnes au centre de vaccination de MUZILLAC).

Mise à disposition des élus bénévoles de la Commune selon un planning établi pour l'accueil des administrés Nivillacois au centre de vaccination de MUZILLAC (semaine du 29/03 au 02/04/2021)
Service d'aide à domicile de la part des élus de NIVILLAC en lien avec le CCAS (Mme HILTON) exemple : livraison de courses à domicile etc...

2) Dispositif du Centre Ephémère de Vaccination (CVE) qui a eu lieu sur NIVILLAC les 15,16 et 17 avril 2021 à la salle des sports intercommunale « Les Métairies » pour les communes du canton.

Poursuite du recensement en mairie et au CCAS des personnes de plus de 75 ans ou les personnes de moins de 75 ans mais avec une ou plusieurs pathologie(s) justifiant une éligibilité prioritaire à la vaccination (tenue d'un listing)

Récupération du listing des personnes éligibles des professionnels de santé du secteur : pharmacie de l'Estuaire, cabinet médical de NIVILLAC, cabinet médical de FÉREL pour les patients Nivillacois

CVE = 103 doses sur le jeudi matin pour NIVILLAC soit 103 rdv de vaccination qui ont été gérés par plusieurs élus de NIVILLAC en lien avec un agent municipal + 14 doses NIVILLAC (doses restantes et offertes par MUZILLAC le vendredi matin) + 33 doses NIVILLAC (créneaux complémentaires partagés sur le jeudi après-midi) soit un total de 150 doses pour NIVILLAC.

Mise à disposition des élus bénévoles de la Commune selon un planning établi pour l'accueil des administrés Nivillacois au CVE

Liste d'attente réalisée en mairie et transmise au CVE (en cas de doses restantes le jour J)



DÉPISTAGE NIVILLAC ACTIONS COMMUNALES

Mise en place d'une opération grande ampleur de dépistage sur la Commune le mercredi 31 mars 2021 (journée continue) de 10h à 17h à la salle des sports La Croix Jacques - Organisée par l'ARS en lien avec la Croix-Rouge - médiateurs de la lutte anti-covid présents pour dépister gratuitement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 PORTEZ-VOUS CANDIDAT(E) COMME AGENT RECENSEUR !

Le recensement se déroulera dans votre commune du jeudi 20 janvier 2022 au samedi 19 février 2022 inclus.

Utile à tous, il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine ainsi la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...etc. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...etc). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.
En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement c'est simple : répondez par Internet comme 60% des personnes recensées sur : www.le-recensement-et-moi.fr

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain !

URBANISME NOUVELLE MESURE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2021. OBLIGATION DE DECLARER DES TRAVAUX DE CLOTURE EN BORDURE DE VOIRIE

A compter du 1er juillet 2021, les travaux de clôtures en bordure de voirie (à l'exception des clôtures agricoles et forestières) seront soumis à une procédure de déclaration préalable. Cette mesure vise à assurer le respect des règles fixées par le plan local d'urbanisme (PLU) et éviter ainsi la multiplication des projets non conformes.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



BOISEMENT DE LA VILLE JOSSY

Mars 2021, trois hectares de plantation à la Ville Jossy



Le boisement d'une ancienne parcelle agricole de 3 hectares, inexploitée depuis plusieurs années et appartenant à la commune a été réalisé ce printemps.

La configuration de la parcelle située à proximité de la voie rapide, en pente et bordée par un ruisseau ne répondait plus au standard actuel d'exploitation agricole. Elle était d'ailleurs régulièrement inondée faute d'entretien du cours d'eau attenant. Comme il n'était pas concevable de la laisser en friche, l'idée de la boiser s'est imposée.

A l'initiative d'un élu et avec la participation active des services techniques et administratifs, un projet de boisement a vu le jour en 2017.

La constitution du dossier de financement (Commune, Région) et la réalisation du dossier technique portée par l'ONF (Office National des Forêts) ont conduit à une étude d'impact environnemental dont la conclusion et l'accord sont arrivés en Juillet 2019.

Dès lors, il fallait lancer une consultation pour trouver une entreprise forestière en capacité de mener à terme le boisement de cette parcelle et c'est l'entreprise Guimard de Trédion qui a été retenue (Juin 2020).

L'ensemble du projet d'une valeur de 13400 euros est financé à hauteur de 30 % par la commune et 70% par la région Bretagne dans le cadre du programme « Breizh Forêt Bois ».

Toutes les essences sélectionnées par l'ONF pourront s'adapter à l'environnement local et au changement climatique présent et à venir. Ainsi 1200 épicéas Sitka, 780 chênes pédonculés, 750 pins Douglas, 250 châtaigniers et 250 chênes rouges ont été plantés.

Pour protéger ces jeunes pousses des nuisibles, 30 % des essences sont protégées par des manchons de protection (filets) et

le reste par un répulsif chevreuil appliqué à même le tronc.

Il reste maintenant à surveiller et entretenir ce lieu pendant plusieurs années avant que l'ensemble ne devienne une forêt pour de futures promenades, un mur antibruit pour les résidents du lotissement de la Croix Jacques, un coin à champignons ? qui sait ...

Encore merci à ceux qui ont contribué à cette réalisation, montrant que la protection de notre cadre de vie, est bien l'affaire de tous.

LES ESPACES VERTS

L'embellissement

En 1985 la commune de Nivillac participe pour la première fois au concours des villes et villages fleuris. Le fleurissement se résumait à quelques jardinières agrémentées de géraniums lierre. Après quelques années, les efforts de la municipalité pour embellir son cadre de vie ont été récompensés par une première fleur en 1997, puis une seconde en 2000 et une troisième en 2003.

La gestion environnementale est devenue un critère très important pour la réussite de

l'embellissement.

Sur la place Saint Pierre, les grosses jardinières ont disparu, remplacées par de nouveaux massifs.

Agrémentés principalement de plantes vivaces, ces massifs demandent moins de travail (pas de changement saisonnier de végétaux) et moins d'arrosage.

De nombreuses variétés de végétaux ont été plantées, les haies libres ont remplacé les haies mono-spécifiques pour diminuer la production de déchets (très peu de taille), lutter contre les maladies et favoriser la biodiversité. Ces haies apportent le gîte et le couvert aux oiseaux. La pose de nichoirs aide la reproduction des mésanges grandes consommatrices de pucerons, de charançons et surtout de chenilles pour nourrir les jeunes. L'installation d'hôtels à insectes participe également à la protection de la petite faune qui peut y trouver refuge et s'y reproduire.

Autre refuge pour les insectes pendant l'hiver, les feuilles mortes des vivaces. Cette partie sèche protège également la plante du froid et des intempéries. Un large choix de vivaces existe, il y en a pour tous les goûts et toutes les conditions de culture, pour les terres humides comme les terres sèches. Avec des plantations diversifiées on prolonge l'embellissement tard dans la saison, il est même possible d'avoir des fleurs toute l'année.

La mise en place de paillage dans les massifs limite la pousse des adventices, protège le sol de l'évaporation et du gel.

En se dégradant les copeaux de bois allège la terre et favorise le développement des microorganismes.

La vie du sol est importante pour le bon développement des végétaux et pour la vie tout simplement.

Favoriser la biodiversité est une démarche essentielle dans la gestion des espaces verts et des espaces naturels, au même titre que le fleurissement ou la propreté.





LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Banque Alimentaire

Banque alimentaire

Date de distribution BANQUE ALIMENTAIRE 2021

(Maison de la solidarité Porte Garel) :
2e Mardi de chaque mois de 14h à 17 h
Soit :

- Juillet : **Mardi 13**
- Août : **Mardi 10**
- Septembre : **Mardi 14**
- Octobre : **Mardi 12**
- Novembre : **Mardi 09**
- Décembre : **Mardi 14**

Dossier à constituer au CCAS
(3 rue Joseph DANO à la Mairie)
sur rendez-vous au 02 99 90 62 75.



Boutique Solidaire Secours Catholique

La boutique est ouverte tous les **mardis après-midi de 14H00 à 17H00**, à la maison de la solidarité Porte Garel. Contre quelques euros vous pouvez vous vêtir correctement, acquérir des meubles et jouets en bon état.

Elle accepte les dons de vêtements pour constituer un joli vestiaire, petit électroménager, meubles en bon état, jouets aux mêmes heures.

La Boutique est ouverte à tous.

En cas d'urgence tél : 07 86 12 30 78.

CCAS

Le CCAS offrira un colis de Noël surprise aux Nivillacois de 80 ans et plus inscrits sur les listes électorales.

Toutefois, au regard de la crise sanitaire actuelle, le repas organisé par le CCAS pour les Nivillacois de 60 ans et plus ne sera pas maintenu en fin d'année.

Conciliateur de Justice

Nommé par la cour d'appel, le conciliateur de justice est un auxiliaire assermenté et bénévole. Sa mission d'État est gratuite pour tout le monde. Son champ d'action s'étend pour les relations entre bailleurs et locataires, de voisinage (bornage, servitude de passage...), les problèmes de copropriété, commerçants, artisans, internet, service après-vente.

Pour toutes les demandes

« Nous ne donnons pas de conseils, nous intervenons pour régler des litiges. Nous sommes saisis de la propre initiative d'une des parties, par simple prise de rendez-vous. Je reçois toutes les personnes qui le souhaitent, je ne peux refuser une demande. Au terme de la conciliation, je rédige un constat d'accord qui peut être homologué par le tribunal. C'est une décision de justice », explique Claude Baessler, conciliateur dans le territoire d'Arc Sud Bretagne, dans le Morbihan.

Il intervient notamment dans les communes de Damgan, Ambon, Arzal, Billiers, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay, Camoël, Férel et Pénestin.

Des permanences

Les permanences ont lieu tous les mardis, en mairie de Billiers, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et le troisième lundi de chaque mois, en mairie de La Roche-Bernard, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. « Pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, je peux disposer d'une salle dans la mairie de la commune du demandeur », ajoute Claude Baessler.

Faire appel à un conciliateur de justice peut permettre de venir à bout d'un conflit, en obtenant un accord amiable sans procès. C'est gratuit, rapide, sans aléas, les droits sont préservés et l'accord est officiel.

Contact : 06 22 56 05 80

mail : claudebaessler@gmail.com

un formulaire de demande de rendez-vous est disponible en mairie, à la gendarmerie, chez l'huissier ou au poste de police municipale.

Association Mandarin Mutuelle communale

Tous les Mercredis* de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30 – Tel : 03.21.11.68.02

Dates des permanences en mairie de Nivillac :

- Juillet : le 07, le 21* et le 28
- Août : le 18* et le 25*
- Septembre : le 08, le 15*, le 22 et le 29

* Sauf le 3ème Mercredi, permanence de 09h à 12h

SOLIHA Morbihan

SOLIHA Morbihan propose des prestations de conseil et d'assistance pour améliorer votre logement.

SOLIHA. 8 avenue Edgar Degas. CS 12 181. 56000 Vannes. Tél : 02 97 40 96 96

Des permanences sont organisées sur rendez-vous les deuxième et quatrième mardis à MUZILLAC de 9h à 12h et les deuxième et quatrième vendredis au siège communautaire de QUESTEMBERG de 9h à 12h
Ligne dédiée pour la prise de rendez-vous 02 55 59 05 99 ou par mail mbognet@soliha.fr

AMPER «Vos repas a domicile»

6, Av. du Gal Borgnis Desbordes

56018 VANNES 40335 Cedex

Tel : 02 97 46 51 97

- Une formule pratique et rapide
- Un service souple et ouvert à tous
- 3 Menus au choix, 7 jours sur 7, midi et soir.
- Des repas copieux et composés de 6 éléments accompagnés d'un petit pain et de beurre.
- Option pâtisserie pour les plus gourmands
- Formule traiteur pour le repas du week-end
- Crédit d'impôt de 50 % sur la partie livraison (*)

Les menus sont élaborés selon un plan alimentaire définissant l'alternance des familles d'aliments et leur saisonnalité.

Nous proposons des réponses personnalisées adaptées, sur avis médical, à des régimes alimentaires spécifiques (pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en résidu, pauvre en graisse et menu mixé).



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE



- Les 4, 5 février et courant mars, 92% des résidents et 85% du personnel ont été vaccinés. Merci aux médecins et infirmiers libéraux, qui ont été présents pendant cette campagne de vaccination.
- Le 29 mars, retour des Résidents en salle de restaurant. Séparation de 2 mètres entre chaque table.



- Le 13 avril un repas amélioré sur le thème du printemps a été servi aux Résidents, les plats ont été appréciés par tous. L'ensemble du personnel présent a terminé ce repas par quelques danses.



Les activités proposées :

Jeux de société divers, Puzzles, Atelier mémoire, Gym douce le lundi matin, Atelier Chants, Atelier numérique, Loto, Atelier créatif



ECOLE SAINT-LOUIS

Malgré le contexte sanitaire compliqué, l'équipe enseignante a continué de proposer aux enfants des activités sportives et ludiques en extérieur.

En maternelle



Dans la cour côté maternel, les enfants ont pu découvrir au retour des vacances d'avril une nouvelle structure de jeux toute colorée. Quel plaisir de grimper, glisser sur les toboggans et se cacher dans la cabane !

Pendant les récréations qui, au vu du contexte sanitaire, ont lieu en décalé, les enfants ont également à leur disposition des cerceaux, des vélos et des voitures pour jouer sur le circuit en gomme réalisé l'an dernier.



En primaire

Pas toujours évident de choisir une activité physique et sportive dans ces conditions sanitaires ! C'est donc sur les sentiers de randonnée nivillacois que les élèves de CE et CM se sont dépensés ces dernières semaines.

Les élèves ont ainsi pu découvrir La Ville Jossy, Tilloué, une partie des circuits de la Ville Aubin, des ponts ou de la campagne environnante. Les élèves ont beaucoup apprécié ce bol d'air pur !

Voici quelques-unes de leurs réflexions : « On doit garder le masque mais, ça fait du bien de pouvoir prendre l'air », « Je ne savais pas qu'il y avait de si beaux endroits près de chez moi ! », « Le dimanche, je retourne marcher en famille pour montrer les parcours à mes parents et c'est moi qui mène la marche !! »

Pour terminer le cycle randonnée, les élèves ont réalisé une sortie à la journée. Ils ont ainsi parcouru une dizaine de kilomètres.

Notre établissement accueille les enfants dans 10 classes multi-niveaux pour développer la coopération, l'entraide et le tutorat.

La cheffe d'établissement se tient à votre disposition pour toute information complémentaire ou prise de rendez-vous au 02 99 90 81 19.

Rendez-vous sur notre site internet : www.ecolesaintlouis-nivillac.com



ACCUEIL DE LOISIRS « PLANET'COPIAINS »

L'Accueil de loisirs sera ouvert cet été du mercredi 7 juillet au vendredi 27 août pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans.

Au programme : sorties, équitation, piscine... De plus, l'équipe pédagogique propose de nombreux projets d'animation afin de permettre à vos enfants de prendre du plaisir et s'amuser à l'Accueil de Loisirs.

3 séjours courts seront organisés :

- **Pour les 3/6 ans** du mercredi 28 au vendredi 30 juillet au sein du parc de Branféré.

Les enfants seront hébergés au camping municipal du Guerno. Au programme : découverte des principales espèces du parc, apprendre à observer les animaux, approcher les animaux en les respectant.

- **Pour les 6/10 ans** du mardi 24 au vendredi 27 août au camping municipal de l'Île aux Pies à Bains Sur Oust. Au programme,

canoë kayak, course d'orientation, fun arc et escalade.

- **Pour les ADO/COLLEGIENS** du mardi 6 au vendredi 9 juillet au camping Le Petit Bois à Camors.

Au programme au sein du parc Utopia Ecoparc Aventure : accrobranche, laser-game et explore-game. Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner à Maïc ou Sophie au service Enfance/Jeunesse au 02.99.90.82.12 ou par mail : enfancejeunesse@nivillac.fr



ECOLE PUBLIQUE LES PETITS MURINS

Ecole maternelle publique

Présentation : L'école maternelle accueille 73 élèves répartis en 3 classes (juin 2021).
Horaires 2021/2022 : La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h30 à 16h20.

Nouveaux locaux :

L'école maternelle et l'école élémentaire feront la rentrée de septembre 2021 dans les nouveaux locaux au 7 rue de la piscine. La mairie a souhaité changer le nom de l'école et a retenu 2 propositions soumises par l'équipe enseignante.

Les parents d'élèves ont été consultés en votant au mois de mai.

Des activités diverses :

- Piscine à partir de la grande section.
- Intervention d'un professeur de musique une fois par semaine pour les 3 classes.
- Initiation à l'anglais à partir de la petite section.
- Utilisation des deux salles de sports (municipale et d'arc sud Bretagne) pour toutes les classes.

Une ambition culturelle pour les enfants :

- L'école est inscrite à un dispositif permettant d'assister à deux ou trois séances de cinéma par année pour toutes les classes.
- Participation au festival jeune public : 2 spectacles par année au forum.
- Participation biannuelle de l'école maternelle à l'évènement artistique « la grande lessive »...

Des projets de solidarité :

- Echanges réguliers (visites et correspondances) entre l'école maternelle et la résidence autonomie.
- Sensibilisation et éducation à la protection de l'environnement et du développement durable : tri des déchets...

Une école pour la réussite de tous :

- Séances de soutien (APC) une à deux fois par semaine à partir de la moyenne section.
- Présence régulière de la psychologue scolaire ;

Un nouveau projet pédagogique (2021/2025) : le nouveau projet rédigé en 2021 a deux axes principaux qui portent sur l'amélioration de la maîtrise de la langue orale pour les élèves de cycle 1 et sur l'amélioration du climat scolaire pour une scolarité sereine dans un climat de confiance.

Contacts : Ecole maternelle publique 7, rue de la piscine 56130 NIVILLAC
Téléphone : 02 99 90 85 39
mail : ecole.maternelle-nivillac@orange.fr
Site d'école : maternellepetitsmurins.toutemonecole.fr

Ecole élémentaire

L'école élémentaire accueillera les élèves à la rentrée de Septembre dans les nouveaux locaux.

Les 2 projets restent :

- le projet Lire et Délire qui vise à développer le plaisir de lire
 - le projet « école en poésie » avec des actions spécifiques sur l'oral et la compréhension.
- Pour nous contacter : Tél : 02 99 99 61 94
Mail : ec.0561407a@ac-rennes.fr

Le projet Lire et Délire 2020/2021

L'école a invité cette année Eric Sanvoisin, l'auteur de littérature de jeunesse du fameux « buveur d'encre ».
Il vient nous parler de 3 de ses livres : La buveuse d'encre de Chine, Le maître des Licornes et d'un album pour les plus jeunes « Marions-les ! ».
Les élèves ont lu les livres et ont préparé quelques questions.

ECOLE SAINTE-THERESE DE SAINT-CRY

Ouverture d'une 4^{ème} classe à Saint-Cry

Grande nouvelle à l'école Sainte-Thérèse : à la rentrée 2021, une 4^{ème} classe ouvrira afin de pouvoir accueillir l'effectif attendu de 82 élèves .

Toute l'équipe est ravie de cette ouverture qui implique plusieurs changements pour l'établissement :

une répartition en double niveaux, l'arrivée d'une nouvelle enseignante au sein de l'équipe pédagogique, le recrutement d'une nouvelle aide-maternelle...

L'OGEC s'implique aussi activement afin d'aménager la future salle de classe, une pièce entièrement rénovée qui se situera à l'étage du bâtiment principal.

De son côté, l'APEL (association des parents d'élèves) propose de nombreuses manifestations « à distance » : vente de pain bio, repas à emporter, brioches... dont les bénéficiaires serviront à l'achat de matériel pédagogique pour la nouvelle classe.

L'argent récolté a également permis l'achat de nouveaux vélos et trottinettes... pour le plus grand bonheur des élèves sur la cour de récréation !





L@ Parenthèse médiathèque



LE SYSTÈME DE GESTION DE LA MÉDIATHÈQUE ET SON SITE INTERNET ÉVOLUENT À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

Le système de gestion de la médiathèque L@ Parenthèse (prêts, retours, inscriptions, réservations, recherche catalogue, etc.), appelé aussi SIGB (Système intégré de gestion de bibliothèque), ainsi que son site internet (appelé portail) évoluent en septembre 2021 afin d'être en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), pour de meilleures fonctionnalités et dans le souci d'une harmonisation des systèmes de gestion des médiathèques situées sur le territoire d'Arc Sud Bretagne.

La médiathèque et le portail seront donc inaccessibles au public pendant quelques jours.

La médiathèque sera ainsi fermée au public :

- du jeudi 2 septembre au samedi 4 septembre inclus ;
- du mardi 14 septembre au jeudi 16 septembre inclus.

Le portail sera inaccessible du mardi 14 septembre au jeudi 16 septembre inclus.



LES HORAIRES DE L'ÉTÉ

Comme chaque année, la médiathèque L@ Parenthèse modifie ses horaires en juillet et août.

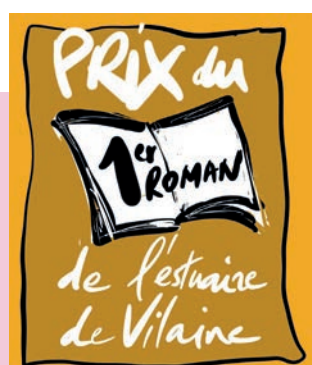
Du 1er juillet au 31 août, la médiathèque est également fermée le samedi toute la journée.

Horaires :

Mardi 10h-12h⁽¹⁾
 Mercredi 10h-12h.....15h-18h30
 Jeudi15h-18h30
 Vendredi15h-18h30

⁽¹⁾ : créneau du mardi matin réservé aux personnes fragiles et/ou âgées

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales.

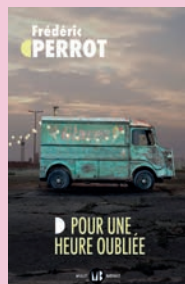


Prix du 1^{er} roman de l'estuaire de Vilaine

La médiathèque de Nivillac est un des points d'échange du Prix du premier roman de l'estuaire de Vilaine porté par l'association Coeff109.fr.

Concernant l'édition 2021 (3^{ème} Prix du Premier roman de l'estuaire de Vilaine), vous avez jusqu'au 17 novembre 2021 pour lire la sélection des 5 romans (rentrée littéraire janvier 2021) et voter pour le roman que vous préférez.

Plus d'informations sur www.coeff109.com





RESSOURCES NUMÉRIQUES

La Médiathèque départementale du Morbihan propose gratuitement un bouquet de ressources numériques aux médiathèques du réseau situées sur les communes de moins de 10 000 habitants, et qui n'ont pas d'offre numérique via un réseau.

En tant qu'adhérent.e à la médiathèque L@ Parenthèse, il vous est ainsi possible d'accéder gratuitement à une offre d'autoformation avec ToutApprendre (code de la route, apprentissage des langues étrangères, bureautique, musique, soutien scolaire, arts & loisirs créatifs, secourisme, sport & fitness, etc.) ainsi qu'à 60 titres de presse (actualités, bien-être et santé, jeunesse, loisirs, mode & féminin, sports...).

Vous pouvez vous connecter soit à partir de votre ordinateur ou d'une tablette si vous avez une connexion internet, soit à partir des postes multimédias de la médiathèque, mis gratuitement à disposition des adhérents et des non-adhérents.

Au préalable, si vous souhaitez vous connecter à partir de chez vous, et si

vos adhésion à la médiathèque est à jour de sa cotisation, il suffit de faire la demande de compte via un formulaire (un mail et un mot de passe vous seront demandés, ce seront vos identifiants par la suite) sur le site internet de la Médiathèque départementale du Morbihan à l'adresse suivante :

<https://mediatheque.morbihan.fr/offre-numerique/accedez-a-notre-offre-numerique>

Afin de vous accompagner dans votre démarche, un tutoriel est disponible sur le portail de la médiathèque (<http://mediatheque.nivillac.fr>), dans la rubrique Infos pratiques.

Une fois votre demande réalisée, il sera nécessaire de patienter encore quelques jours avant de pouvoir accéder aux ressources numériques de votre choix, le temps que nous validions votre demande !

Si vous rencontrez une difficulté, n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 90 81 64 ou par mail à l'adresse mediatheque@nivillac.fr.

NOUVEAUTÉS

Quelques coups de coeur ou idées avant l'été :



BD jeunesse :

Le grimoire d'Elfie, tome 1 : L'île presque

Christophe Arleston
Audrey Alwett
Mini Ludvin
Hélène Lenoble
Drakoo, 2021

Entre le Club des cinq et Kiki la Petite sorcière, un récit tendre et aventureux, plein de mystères et du charme des petites choses du quotidien, une histoire envoûtante tant pour les plus jeunes que pour leurs parents.



Album jeunesse :

Le plus petit yack

Lu Fraser,
Kate Hindley
Little Urban, 2021

Au sommet des monts enneigés, là où tourbillonnent des spirales de flocons glacés, blottie contre le reste de son troupeau, vivait Gertie... la plus petite de tous les yacks. Gertie rêve de devenir grande.



16

Culture

QUE LE SPECTACLE RECOMMENCE !

Réjouissance à l'idée de rouvrir le théâtre pour partager avec le public tous les rendez-vous annulés la saison dernière. Ci-dessous, un panorama visuel des artistes programmés de septembre 2021 à juin 2022.

Première date à noter :

Samedi 18 septembre (présentation de la saison culturelle, soirée gratuite sur réservation)



Le centre culturel Le Forum

vous accueille aux horaires suivants :
mardi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

mercredi et jeudi : 13h30-17h

Tél : 02 99 90 82 82

place du brigadier Eric Marot

56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

Site internet : forumnivillac.fr



HISTOIRE ET PATRIMOINE

Histoire de la musique et majorette par André CRESPEL.



Tout commence par une balade

En 1947, une balade est organisée par les deux vicaires de l'époque, l'Abbé BAZIN et l'Abbé BERNARD, direction le château de la Bretesche. Nous étions environ 200 jeunes entre 13 et 20 ans, à vélo sur la Nationale 165 : il n'y avait pas beaucoup de voitures à l'époque !

Après une partie de foot sur la butte de Bourrigan, les anciens parlent de clique à l'Abbé BERNARD.

A la fin de l'année 1947, le prêtre annonce en chaire la formation d'une clique à Nivillac. Une quarantaine d'entre nous assistent alors à une réunion, et c'est parti, voilà les instruments livrés début janvier 1948 ! Nous avions un clairon pour 2. Je n'avais jamais posé la question de savoir qui avait payé ces instruments, peut-être la paroisse par Monsieur le Recteur LE BRETON ?

Les répétitions commencèrent aussitôt dirigées par l'Abbé BERNARD remplacé ensuite par l'Abbé Chauvin et Gontran KERBIOS en 1949. Nous nous retrouvions tous les vendredis soir à « l'école des gars » jusqu'aux environs de onze heures du soir, pour terminer autour d'un verre au café LE THIEC. Madame LE THIEC disait à son mari Amédée et à ses filles : « Allez-vous coucher si vous voulez, moi j'ai mes musiciens ». Nous étions une dizaine, on buvait un coup de cidre bouché,

ensuite, on faisait le tour de la grande table ovale en jouant du clairon, ça devait pourtant faire du bruit ! Nous n'avons jamais entendu parler de plainte !

De bénédiction en concours.

1950 : Bénédiction de la clique sur la place de l'église par Monsieur le Recteur LE BRETON, parrainée par le Docteur Louis PICAUD, maire de Nivillac.

1951 : première participation au concours départemental à la Trinité Porhoët en 1951 en division de classement, Dans le courant des années 60, la clique resta en sommeil.

1966 : participation aux sonneries du 11 novembre à la demande d'André LE GLAND

1967 ; constitution du bureau encouragé par l'Abbé SALE

Je trouve, pour nous aider pendant quelques répétitions seulement, un type de Missillac, Monsieur EON qui me met en contact ensuite avec Bernard LE LIEVRE de Missillac, disponible lui aussi, pour quelques mois seulement

J'appelle alors l'Abbé DELATOUCHE, de Noyal Muzillac qui me propose Pierre EON de Guer, un ancien militaire qui habitait Coëtquidan. Il venait après sa journée de travail le vendredi soir et nous a beaucoup apporté. La Jeanne d'Arc de Peillac, dirigée par André COUDRAIS, nous a aussi bien aidé

à cette période. Yvon ROUSSEL du COB de Saint Brieuc, m'a proposé prendre les tambours certains week-ends : il fallait emmener nos musiciens et les récupérer ensuite.

En 1974, un groupe de majorettes est formé par Gaëtane et Françoise NIO, elles ont obtenu beaucoup de succès.

En 1977, Nivillac organise le concours départemental USCM (Union Sportive et Culturel du Morbihan), c'est une grande réussite, la fanfare est toujours en première division.

Tout juste élu Maire de Nivillac, Jean THOMAS est président de la GNDB et fait le maximum ! Après ce concours, j'ai demandé au frère ANDRE, le directeur du collège, s'il acceptait de prendre nos musiciens après la classe pour leur apprendre le solfège. Ce fut très important pour nous, nous allions les récupérer après le boulot pour les ramener chez eux. Ensuite, avec les concours individuels, le niveau est monté et la fanfare a grimpé d'année en année pour devenir championne de Bretagne au concours de Bruz en 1984, devançant de quelques points la Sainte Cécile de Janzé. A cette époque, nous sommes en promotion nationale. Bravo à la cinquantaine de musiciens pour en être arrivés là !

A la suite du mariage de Marie-René GERGAUD de Nivillac et de René SANGLA de Sauveterre-de-Béarn, un jumelage est organisé entre les 2 communes. (suite page 20)



12

VILLAGES ET LIEUX-DITS DE NIVILLAC		
Baragon	Cosson	D2
Baragon	Cheride (le)	D2
Baragon	Cheride (le)	F2
Baragon	Cheride (le)	F3
Baragon	Cheride (le)	F4
Baragon	Cheride (le)	F5
Baragon	Cheride (le)	F6
Baragon	Cheride (le)	F7
Baragon	Cheride (le)	F8
Baragon	Cheride (le)	F9
Baragon	Cheride (le)	F10
Baragon	Cheride (le)	F11
Baragon	Cheride (le)	F12
Baragon	Cheride (le)	F13
Baragon	Cheride (le)	F14
Baragon	Cheride (le)	F15
Baragon	Cheride (le)	F16
Baragon	Cheride (le)	F17
Baragon	Cheride (le)	F18
Baragon	Cheride (le)	F19
Baragon	Cheride (le)	F20
Baragon	Cheride (le)	F21
Baragon	Cheride (le)	F22
Baragon	Cheride (le)	F23
Baragon	Cheride (le)	F24
Baragon	Cheride (le)	F25
Baragon	Cheride (le)	F26
Baragon	Cheride (le)	F27
Baragon	Cheride (le)	F28
Baragon	Cheride (le)	F29
Baragon	Cheride (le)	F30
Baragon	Cheride (le)	F31
Baragon	Cheride (le)	F32
Baragon	Cheride (le)	F33
Baragon	Cheride (le)	F34
Baragon	Cheride (le)	F35
Baragon	Cheride (le)	F36
Baragon	Cheride (le)	F37
Baragon	Cheride (le)	F38
Baragon	Cheride (le)	F39
Baragon	Cheride (le)	F40
Baragon	Cheride (le)	F41
Baragon	Cheride (le)	F42
Baragon	Cheride (le)	F43
Baragon	Cheride (le)	F44
Baragon	Cheride (le)	F45
Baragon	Cheride (le)	F46
Baragon	Cheride (le)	F47
Baragon	Cheride (le)	F48
Baragon	Cheride (le)	F49
Baragon	Cheride (le)	F50
Baragon	Cheride (le)	F51
Baragon	Cheride (le)	F52
Baragon	Cheride (le)	F53
Baragon	Cheride (le)	F54
Baragon	Cheride (le)	F55
Baragon	Cheride (le)	F56
Baragon	Cheride (le)	F57
Baragon	Cheride (le)	F58
Baragon	Cheride (le)	F59
Baragon	Cheride (le)	F60
Baragon	Cheride (le)	F61
Baragon	Cheride (le)	F62
Baragon	Cheride (le)	F63
Baragon	Cheride (le)	F64
Baragon	Cheride (le)	F65
Baragon	Cheride (le)	F66
Baragon	Cheride (le)	F67
Baragon	Cheride (le)	F68
Baragon	Cheride (le)	F69
Baragon	Cheride (le)	F70
Baragon	Cheride (le)	F71
Baragon	Cheride (le)	F72
Baragon	Cheride (le)	F73
Baragon	Cheride (le)	F74
Baragon	Cheride (le)	F75
Baragon	Cheride (le)	F76
Baragon	Cheride (le)	F77
Baragon	Cheride (le)	F78
Baragon	Cheride (le)	F79
Baragon	Cheride (le)	F80
Baragon	Cheride (le)	F81
Baragon	Cheride (le)	F82
Baragon	Cheride (le)	F83
Baragon	Cheride (le)	F84
Baragon	Cheride (le)	F85
Baragon	Cheride (le)	F86
Baragon	Cheride (le)	F87
Baragon	Cheride (le)	F88
Baragon	Cheride (le)	F89
Baragon	Cheride (le)	F90
Baragon	Cheride (le)	F91
Baragon	Cheride (le)	F92
Baragon	Cheride (le)	F93
Baragon	Cheride (le)	F94
Baragon	Cheride (le)	F95
Baragon	Cheride (le)	F96
Baragon	Cheride (le)	F97
Baragon	Cheride (le)	F98
Baragon	Cheride (le)	F99
Baragon	Cheride (le)	F100

11

10

9

8

7



TOURISME
d.t.c. s.t.d.
Bretagne

HISTOIRE ET PATRIMOINE (SUITE DE LA PAGE 17)

Histoire de la musique et majorette par André CRESPEL.

La fanfare de Sauveterre est présente au concours régional de 1987 à Nivillac. Gérard LE ROUZIC devient président de la GNDB la même année.

1988 : en route vers les concours nationaux Nantes, Charleville-Mézières, Saint Etienne, Grigny, Auxerre, Villeneuve-sur Lot, Marans, et 2 dans les Pyrénées Atlantique, de grands déplacements ! Nous avons toujours été accompagnés de Monsieur le maire Jean THOMAS et de Madame THOMAS ainsi que du président de la GNDB, Gérard LE ROUZIC et sa femme Marie Thérèse. Ces concours ont toujours lieu le week-end de la Pentecôte, nous partions avec 2 cars dans la nuit du vendredi au samedi et revenions dans la nuit du dimanche au lundi, le car des filles était surchargé tandis que celui des parents et musiciens était à moitié vide ! La jeunesse préférait rire et se retrouver dans le même car.

Nivillac fait une demande pour organiser ce concours national, mais la FSCF (Fédération Sportive et Culturel De France) est réticente car Nivillac est une petite commune. Quelques musiciens de Nivillac participent au Congrès National à Besançon en 1991 pour rencontrer les responsables FSCF. Après de nombreuses questions, les responsables, en fin de congrès, donnent un avis

favorable pour l'organisation du concours national en 1994 à Nivillac : Ce sera le premier concours en dehors d'une ville. Monsieur LE GALLO dit alors : « Un concours national de musique FSCF en Morbihan, du jamais vu depuis 1932 ! »

Et c'est parti, une grande organisation est à mettre en place pour accueillir 48 groupes, ce fut une très grande réussite.

- Bravo et félicitations à la cinquantaine de musiciens
- Bravo et félicitations à Monsieur le maire Jean THOMAS
- Bravo et félicitations à Gérard LE ROUZIC, Président de la GNDB
- Bravo et félicitations à tous les supporters et bénévoles de l'époque
- Bravo et félicitations à la petite commune toute entière

De 1950 à 1994-95, la fanfare a animé kermesses et autres festivités dans 62 communes du Morbihan, parfois plusieurs années de suite. A Vannes pour le départ du tour de France cycliste en 1985, nous avons défilé le vendredi après-midi dans la ville et animé aux Garennes le soir de la présentation des équipes. Le départ du tour fut donné le samedi.

En 1988, la fanfare a participé à l'inauguration

du pont de Kérino à Vannes, Quelle ne fût ma surprise de voir défiler deux compagnies militaires du RIMA au son de la fanfare de Nivillac ?

En dehors du Morbihan, les musiciens se sont déplacés dans 6 communes d'Ille et Vilaine : Bruz, Chantepie, Janzé, Betton, Ranée et Redon, dans 18 communes de Loire Atlantique, 3 communes des Côtes d'Armor aux carnivals de Lannion, de Lamballe et la mi-carême à Uzel pendant 8 ou 9 années consécutives. Monsieur LETURDU, responsable de l'animation à Uzel, me disait toujours : « Vous êtes des habitués maintenant et à l'année prochaine ! ». Nous avons assuré une animation en Vendée, une en Normandie et une autre dans le Finistère.

L'ensemble du groupe est alors composé d'une cinquantaine de musiciens et de soixante-dix Twirlings. Il y a toujours un petit groupe de musiciens pour les sonneries du 8 mai et du 11 novembre. Bravo à tous, musiciens et twirlings de la GNDB pour ce grand parcours.

Monsieur Michel LE GALLO, président de l'USCM-FSCF56, avait dit après le concours national de Nivillac : « Le souvenir que laissera ce concours national de musique à chacun et chacune d'entre vous musiciens, membre de la GNDB, habitants de Nivillac, visiteurs, contribuera à faire longue vie à la musique FSCF et longue vie à l'USCM-FSCF56 ».

André CRESPEL.





CINEMA LA COURONNE.



Notre cinéma associatif est à la recherche de bénévoles pour assurer le fonctionnement de notre structure.

Si vous voulez vous investir dans votre cinéma associatif local, l'Association ACL - La Couronne qui gère le cinéma de Nivillac /La Roche Bernard depuis 1952 recherche activement des personnes majeures pour faire vivre le cinéma !

Nous recherchons notamment des personnes pour les postes en caisse et des projectionnistes. La formation est assurée en interne par nos 2 employés. Il s'agit de postes BENEVOLES, non rémunérés, qui s'inscrivent dans une démarche associative, mais qui donnent droit à des avantages.

Après la période de formation et après validation, vous serez en mesure d'assurer seul la tenue d'une caisse ou d'assurer la projection de films, sous la responsabilité des employés.

Si vous disposez des quelques heures par mois, si vous vous sentez motivés pour intégrer l'association et contribuer à la vie associative et culturelle locale, si vous avez du dynamisme à revendre et l'esprit d'équipe, vous êtes les bienvenus !!

Contactez-nous par mail pour tout renseignement :
cinemalacouronne@gmail.com

ASSOCIATION EQUIFANO



L'association Equifano soutient l'activité du Centre équestre du Fano.

Pendant les vacances d'été, le centre équestre du Fano propose des stages à la demi-journée 10h/12h30 ou 14h/16h30 ou à la journée de 10h à 16h30 (il faut apporter son pique-nique).

Des cours de longe, de travail à pied, de saut d'obstacles sont aussi au programme ainsi que le passage des Galops (examen fédéral du cavalier), des balades en forêt, des cours baby-poney dès 3 ans et des balades en main pour les plus petits avec notre poney chouchou « Chocolat ».

Prochainement, un photographe professionnel proposera à nos cavaliers un shooting photo !!!

Comme chaque année, fin octobre, nous attendons avec impatience la balade goûter d'Halloween...

Les stages s'adressent aux enfants à partir de 6 ans et pour les adultes, tous niveaux, de débutants à confirmés.

N'hésitez pas à contacter Solène au 06 84 55 10 07 pour avoir des informations.

Equifano
2 Le Fano
56130 NIVILLAC
Courriel de l'association : equifano@gmail.com

Courriel du Centre équestre : poneyclubdufano@yahoo.fr

Page facebook : « Centre équestre du Fano » : Abonnez-vous à la page du club pour rester informé de son actualité !

ASSO. «ÉQUILIBRE ET SÉRÉNITÉ - YOGA».



YOGA : un art de vivre au quotidien !
Le YOGA est une démarche globale et expérimentale qui s'appuie sur un ensemble de techniques spécifiques et qui se réfère à la tradition de l'Inde. Il tend, par une prise de conscience progressive, à l'harmonisation des facultés corporelles, affectives et mentales de l'être humain.

La respiration est au cœur du processus.

Le YOGA s'adresse à toute personne en recherche de compréhension et d'amélioration de sa qualité de vie, en dehors de tout esprit de performance ou de compétition.

Les cours ont lieu :

Mardi matin :

de 9h30 à 10h30 et de 11h00 à 12h00

Mardi soir :

de 19h15 à 20h15

Salle du Centre de Loisirs
1, rue des Ajoncs - Nivillac

Une séance découverte est offerte.

« S'offrir une parenthèse de Calme ! »
Professeurs diplômés FNEY (Fédération Nationale des Enseignants de Yoga - Paris).

Béatrice GUÉDON 06 08 48 10 93
Pascal NICOL 06 74 70 13 38
Mauricette GUÉRIN 07 83 17 45 28
(Présidente de l'association).



GENEALOGIE ET PATRIMOINE



Depuis janvier 2021 une nouvelle association existe sur le territoire : «Nivillac : Généalogie, Histoire et Patrimoine»... Ce projet est collaboratif, et n'a d'intérêt que grâce aux dons que vous pourrez faire.

En effet, nous recherchons : Photos, films, livrets militaires, lettres, actes notariés, livres, articles de presse, cahiers d'écolier, etc...

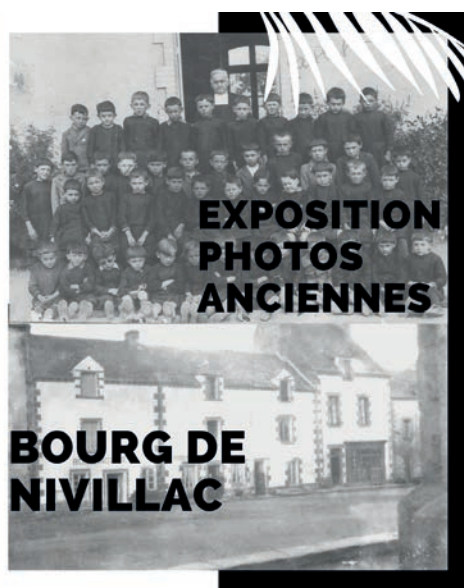
Tous ces documents sont numérisés par nos soins afin que les originaux soit conservés par les familles.

La jeune association a pour vocation :

- La collecte d'informations, des photos, de documents en lien avec la vie de la commune de Nivillac.
- Le partage et la transmission de l'histoire et de l'Histoire de Nivillac et de ses habitants.
- L'organisation d'événements fédérateurs autour de la culture et l'histoire locale.
- L'aide à l'entretien et la protection du patrimoine Nivillacois.
- L'accompagnement de tous dans les recherches historiques et généalogiques.

Nos projets pour cette année sont :

- La création d'un site internet faisant office de base de données (Photos, documents, etc...).
- La rénovation des Croix du Cressin et du Bois Levesque.
- La restitution à l'école St-Louis du Crucifix de l'école de Nivillac, retiré en 1906 et conservé depuis à la Mairie de Nivillac.
- L'organisation d'une exposition de photos anciennes dans le bourg pour l'été.
- L'organisation d'une exposition de photos de soldats de la Première Guerre Mondiale à la médiathèque en novembre.
- L'Organisation d'une exposition de photos anciennes au «Cycrien's» pour Noël 2021.
- L'organisation de rencontres mensuelles les premiers samedis de chaque mois. Pour la collecte de documents et accompagnement dans les recherches généalogiques.

**Exposition Photo été 2021**

Du 26 Juin au 26 Septembre 2021, nous proposons dans le Bourg de Nivillac, une exposition d'une vingtaine de photos anciennes de la commune.

Renseignements :

Julien CHESNIN - 06.47.00.72.98

asso.nivillac@gmail.com

Forum des associations et accueil des nouveaux résidents :

le samedi 4 septembre



DAMGAN LA ROCHE BERNARD TOURISME

Nos éditions touristiques disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux

Notre Magazine de destination

Il reprend les points forts de notre territoire décliné en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour les enfants », un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.

Le Guide Festivités

Chaque été, l'Office de Tourisme édite un agenda des animations proposées sur notre territoire. Cette année encore, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, 3 Guides été seront édités, couvrant les mois de juillet, août et septembre.

Profitez de notre service billetterie, super pratique et malin !

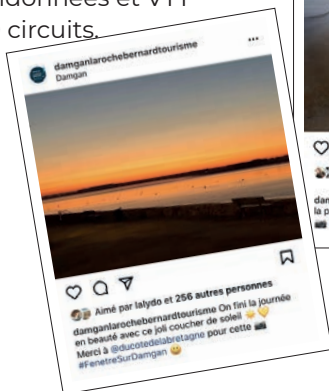
Évitez les files d'attente, réservez chez nous vos croisières, loisirs, sorties nature et autres parcs de loisirs.

Profitez de tarifs préférentiels sur plusieurs billetteries.

Exemple : Parc de Branféré 2 € d'économie sur un billet d'entrée.



Nous proposons également à la vente topos guides randonnées et VTT
5 € le pack de 19 circuits.
0.50 € à l'unité



Un réflexe !

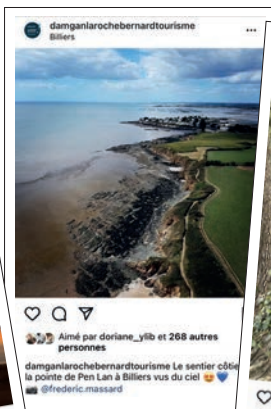
damgan-larochebernard-tourisme.com
(313 000 visiteurs en 2020)

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine, bonnes adresses gourmandes...

Fan du territoire, découvrez la rubrique « Expériences » et le récit de nos expériences locales.

Vous aussi racontez-nous les vôtres et nous les publierons sur notre site !

Partagez vos photos et vidéos sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme **#visit bretagnesud**



Découvrir le patrimoine hors des sentiers battus

L'Office de Tourisme vous propose tout l'été de partir à la découverte de nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites.

Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille et devenez acteur de votre visite.

Tarifs : Adulte : 5 €.

Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Programme auprès de l'Office du

Tourisme et sur www.tourisme-damgan-larochebernard-tourisme.com

Musée de la Vaine maritime – vieux quartiers - La Roche-Bernard

Ouvert du 8 juillet au 29 août - du jeudi au dimanche 10h - 12h / 14h - 18h

Dominant le vieux port, cet hôtel particulier des XVI^e et XVII^e siècles présente le patrimoine maritime et fluvial, l'histoire des ponts. Expositions thématiques à découvrir également tout l'été.

Visites guidées du Musée et des vieux quartiers

du jeudi au samedi à 10h30

Proposé par l'Office de Tourisme.

Durée 1h30

Tarifs : 5 € adulte - 3 € enfant de 8 à 16 ans

Sur réservation :

Office de Tourisme : 02 99 90 67 98

Port du masque obligatoire





LA COLLECTE SELECTIVE

LES SACS JAUNES COLLECTE EN PORTE A PORTE ou DEPOT EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Sur la majeure partie du territoire d'Arc Sud Bretagne, la collecte sélective des emballages recyclables est effectuée en porte à porte. Le tri est important car les agents de collecte ont pour consigne de laisser les sacs jaunes comportant d'importantes erreurs de tri.

Un calendrier annuel des jours de collecte pour chaque commune est réalisé chaque année. Il est disponible en Mairie, à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ou sur les sites internet des collectivités. Il est primordial de le respecter pour le dépôt de vos sacs jaunes dans la rue.

Si le camion de collecte ne vient pas jusqu'à chez vous, vous devez déposer vos emballages recyclables dans un des points d'apport volontaire présents sur votre commune. Tous les emplacements sont indiqués sur le site internet d'Arc sud Bretagne (<https://www.arc-sud-bretagne.fr/déchets>) ou sur l'application «Guide de tri»

Petit rappel des consignes de tri obligatoires :

- Les bouteilles et flacons en plastiques de type :
 - Alimentaire jusqu'à une contenance limite de 5 litres (bouteilles d'eau, jus de fruits...)
 - Produits d'hygiène (shampoings, ...)
 - Produits d'entretiens non nocifs ou dangereux
 - Les emballages en aluminium ou acier type boîtes de conserves bien vidées, barquettes alu ou aérosols (déodorants par exemple)
- Les petits cartons ou cartonnettes autorisés jusqu'au baril de lessive non souillés ou humides
- Les briques alimentaires type lait ou jus de fruits

! ATTENTION, LE PAPIER ET LES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES SONT À SÉPARER DES EMBALLAGES.

STOP AUX DEPOTS AU PIED DES BORNES.



Pour la santé de tous, la salubrité et le respect de l'environnement, stop aux incivilités !

Le dépôt des déchets, en vrac ou en sacs au pied de bacs de collecte des ordures ménagères est interdit, conformément au règlement de collecte qui régit le territoire d'Arc Sud Bretagne.

Chacun est appelé au respect des consignes pour l'utilisation des points d'apport volontaire :

- Conteneur « verres » : Les déchets en verre déposés (pots, bocaux et bouteilles) doivent être vidés, en vrac et sans sac. Il est inutile de laver le verre avant de le jeter.
- Conteneur « papiers » : tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, lettres, enveloppes, annuaires, livres, cahiers non broyés ni déchirés) sont acceptés en vrac et non mouillés.
- Conteneur « emballages recyclables » : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les emballages en acier et en aluminium doivent être déposés en vrac et sans sac. Ils ne doivent comporter ni polystyrène, ni film plastique.
- Conteneur « ordures ménagères » : ils doivent impérativement être jetés dans des sacs fermés. C'est la condition pour éviter les mauvaises odeurs. Le volume des sacs ne doit pas excéder 30 litres.

Tout déchet déposé à un endroit non conforme constitue une infraction : l'abandon de déchets sur la voie publique est interdit et les contrevenants sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe.

COVID 19

La vaccination sur le territoire de la Communauté de Communes

Environ 7000 vaccinations grâce aux centres de vaccination

En janvier dernier, en l'espace d'une semaine, un centre de vaccination a été monté sur Muzillac grâce à la forte mobilisation des professionnels de santé libéraux, des pharmaciens, de la commune de Muzillac et de la Communauté de Communes. Arc Sud Bretagne a mis à disposition ses locaux, du mobilier ainsi que du personnel, afin qu'une petite dizaine de personnes soit présente chaque jour de la semaine pour accueillir les patients. Les élus du territoire se sont mobilisés et assurent bénévolement un pré-accueil à l'extérieur du centre.

Installé dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Vacances à la Carte, sans impact pour les enfants, puisque ce service a déménagé juste à côté et maintient le programme d'activités prévu, le centre de vaccination a permis dès la fin mai d'atteindre l'injection de plus de 10 000 doses !

Afin d'accélérer la vaccination sur le territoire de la Communauté de Communes, ce dispositif a été dupliqué temporairement par les élus du secteur de La Roche-Bernard. Un centre éphémère de vaccination, destiné aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes de plus de 50 ans présentant des risques de comorbidité, a été installé dans la salle de sport de Nivillac, mise à disposition par Arc Sud Bretagne. De nombreux acteurs du canton ; les professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens), l'Espace Autonomie Est Morbihan, les élus et agents des collectivités, la Communauté de Communes, ses communes et les trois communes morbihannaises de Cap Atlantique, les bénévoles, les associations, les pompiers se sont collectivement mobilisés, sans dispositif Doctolib et avec la volonté de vacciner ses habitants. Les communes ont complété leur planning respectif réparti au prorata de leur population d'ânés et appelé un à un les candidats au vaccin. Il a fallu ensuite trouver le matériel



(médical, paramédical, informatique, mobilier, protection de sol, barnum...) et le mettre en place en respectant les consignes sanitaires, puis ouvrir le centre aux candidats au vaccin en optimisant les 80 flacons mis à disposition par l'Agence Régionale de Santé.

Du 15 au 17 avril, en seulement 3 jours, ce centre éphémère a pu réaliser 953 1ères injections au lieu des 750 prévues initialement ! La seconde injection s'est déroulée du 20 au 22 mai dernier.

Bruno Le Borgne, Président de la Communauté de Communes, remercie l'ensemble des personnes sans lesquelles ces deux opérations n'auraient pas été possibles.

Ce centre éphémère a prouvé la capacité du territoire à s'organiser dans un délai très court au service de ses habitants. Les relations nouées avec les acteurs de la santé permettent d'entrevoir des prochaines collaborations au service des habitants d'Arc Sud Bretagne.



ARC SUD BRETAGNE DEVIENT AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE (AOM)

Prise de la compétence Mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM), du 26 décembre 2019, transforme en profondeur la politique des mobilités sur le territoire, avec un objectif simple : des transports à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Cette loi donne la priorité aux transports quotidiens et aux nouvelles solutions pour se déplacer plus facilement, avec une volonté de tirer parti de la révolution numérique, pour proposer de nouveaux services aux usagers. Elle vise également le développement de transports plus propres, avec notamment l'inscription dans la loi de la fin de la commercialisation des voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, le déploiement de la recharge électrique ...

La loi LOM a invité les Communautés de Communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence mobilité.

En effet, les intercommunalités ont été

identifiées comme l'échelon privilégié pour exercer cette compétence.

Dans l'hypothèse de cette prise de compétence « mobilité », Arc Sud Bretagne, avec l'expertise de 2 cabinets d'étude, a identifié plusieurs enjeux de mobilité spécifiques sur le territoire, notamment :

- Une population vieillissante
- Des jeunes sans véhicule,
- Une part importante d'« autosolisme » (1 personne seule dans sa voiture) pour les trajets du quotidien.

Arc Sud Bretagne devient AOM

Les conseillers communautaires ont délibéré le 16 mars dernier pour exercer la compétence Mobilité ; Arc Sud Bretagne devient alors AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Cette décision permet à la collectivité d'organiser librement la mobilité sur son territoire sauf pour les services traversant (cas des lignes de cars vers Vannes par exemple), qui restent de compétence régionale.

Cette décision permet aux élus de poursuivre le déploiement du Plan de Mobilité Rural, approuvé en février 2019, avec notamment comme actions :

- Elaborer d'un schéma directeur cyclable et réaliser des itinéraires cyclables identifiés
- Développer le co-voiturage
- Aider au financement d'aires de co-voiturage
- Mettre en service une location longue durée de vélos à assistance électrique (prévu pour l'automne 2021)



LE MOT DE LA MAJORITE

« ENSEMBLE POUR NIVILLAC »

Le bulletin municipal est pour nous l'occasion de nous adresser une nouvelle fois à vous et de vous assurer que nous avons la ferme volonté de respecter nos engagements. Malgré une période compliquée qui n'est pas propice à des rencontres et réunions pour faire avancer les sujets, freinant parfois certaines actions, voire même certaines décisions, nous avons continué ensemble à œuvrer activement pour la commune.

Une mobilisation de chaque instant.

De nombreux élus se sont mobilisés pour aider à la vaccination de nos aînés dans le cadre des campagnes organisées par Arc Sud Bretagne.

Une aide a été apportée à des administrés ayant des difficultés à obtenir un rendez-vous, un accompagnement de plusieurs personnes a également été organisé en véhiculant notamment ces personnes jusqu'au centre de vaccination de Muzillac.

Elus et bénévoles ont également tenu l'accueil au centre de vaccination de Muzillac pendant la semaine du 29 mars au 2 avril.

Elus et bénévoles ont assuré la permanence pour l'accueil des Nivillacois et des Nivillacoises qui se sont rendus au centre de vaccination éphémère de Nivillac les 15,16 et 17 avril ainsi que les 20,21 et 22 mai.

Les actions de notre programme respectées
Parmi les projets proposés dans notre programme, nous pouvons d'ores et déjà vous informer des réalisations suivantes :

Groupe scolaire public.

La 2ème tranche de la construction du nouveau groupe scolaire a été finalisée. Il est le symbole de notre engagement de service auprès de la population : notre implication a permis d'assurer le respect des délais. Avec l'aide des agents communaux, la rentrée de septembre 2021 offrira un environnement de qualité pour nos chères têtes blondes.

Rue de la piscine.

La réfection de la rue de la piscine, en partenariat avec Arc Sud Bretagne et en concertation avec les riverains est en cours.

Panneau lumineux.

L'installation d'un panneau numérique devant la mairie courant mai permettra de vous apporter quotidiennement de courtes informations.

Sports.

Les buts de hand et les 4 panneaux de basket dans la salle du complexe sportif de la Croix Jacques ont été remplacés.

Une extension et un réaménagement du parcours BMX au bois de Lourmois, pour répondre aux attentes de tous les adeptes du bicross. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune.

Dispositif argent de poche.

Le renouvellement du dispositif « argent de poche » après une pause d'un an compte-tenu de la crise sanitaire.

Ce dispositif permet d'offrir une première expérience professionnelle et d'effectuer un acte de citoyenneté aux jeunes de la commune âgés de 16 et 17 ans.

Cette mesure concerne une dizaine de jeunes Nivillacoises et Nivillacois.

Salle communale de Sainte-Marie.

Remise en état et rafraîchissement de la salle. Travaux réalisés en régie.

A chacun et à chacune, nous vous souhaitons de passer un bel été et de profiter de la liberté de circuler retrouvée.



LE MOT DE LA MINORITE

« TOUS POUR NIVILLAC »

Dans le dernier Nivillac Mag de décembre, nous vous avons dépeint un premier bilan mitigé de notre action ou devrions-nous dire plutôt de nos attentes jusque-là déçues. Un peu comme un sprinter resté collé à ses « starting-blocs » attendant le « Starter ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Covid a le dos large ! A Nivillac en tout cas ! et cela nous contraint régulièrement à intervenir pour rappeler que le mode de fonctionnement ne peut reposer sur l'urgence de la décision. Décision, qui, la plupart du temps était déjà connue mais n'avait ni été anticipée, ni portée à la connaissance des commissions ou des élus.

Dans notre dernier article nous avons déjà alerté sur le fait que les commissions avaient peu ou pas grand-chose à traiter. Au conseil municipal du 01 février 2021, nous avons à nouveau rappelé et souligné un manque récurrent de concertation sur les projets, un niveau d'information très disparate entre les différents élus. Nous avons alors demandé que les compétences particulières des élus, chacun dans son domaine, soient mise en avant et valorisées dans la réflexion et la construction des projets. Cette proposition et ce constat, largement partagés par les membres du conseil trouvent encore une mise en application difficile malgré l'assurance que nous avons été entendus.

Ce conseil a pour nous été l'occasion de rappeler que nous étions une force de proposition et non d'opposition. Nous avons par ailleurs approuvé les comptes de gestion et comptes administratifs 2020, les budgets primitifs en Mars 2021 ainsi que l'emprunt de 1 Million d'euros pour financer la seconde tranche de l'école publique.

Ces différents votes ont été pour nous l'occasion de rappeler qu'il était dommage pour la clarté et la compréhension de chacun que certains projets ne soient pas présentés ou portés à la connaissance de l'ensemble des élus.

C'est le cas pour le projet d'aménagement de la rue de la piscine que nous n'avons jamais vu et pour lequel aujourd'hui nous nous rendons compte que les budgets prévisionnels votés portaient bien leur nom ... ils ont été pour la plupart du temps sous-estimés. Heureusement que ce mode de gestion n'est pas celui pratiqué par tout un chacun !

C'est le cas, mais pour un tout autre motif, du projet de construction d'un futur lotissement près de l'accueil enfant jeunesse. Projet apparu une première fois en commission d'appel d'offre en No-

vembre 2020 dont l'examen avait été retiré à notre demande car pas débattu en commission.

Initialement prévu sous forme d'appel d'offre (procédure adaptée) pour « permis d'aménager », il s'est transformé en Avril 2021, sur proposition du Maire, en une cession du foncier à un aménageur (moins de travail nous a-t-on dit, et de l'argent qui rentre plus vite). Une partie des membres de la commission, conscients que dans ce scénario la commune perdait la maîtrise des prix d'achat des terrains pratiqués, a souhaité participer à l'élaboration du cahier des charges pour garantir, d'une part un accès raisonnable aux primo-accédants, et d'autre part, maîtriser les caractéristiques de l'aménagement (affaire à suivre dans le prochain numéro du Nivillac Mag).

Malgré l'assurance d'avoir été entendu sur une meilleure information des élus, une plus grande participation de chacun, force est de constater que l'habitude de dizaines d'années de pouvoir pèse toujours.

Régulièrement, des sujets apparaissent qui demandent une décision rapide alors même que lorsqu'on creuse un peu, on s'aperçoit que ces projets sont connus depuis des mois.

C'est par exemple le cas de la vente d'un terrain appartenant à la commune à un promoteur pour la réalisation d'un lotissement privé, le recrutement d'un conseiller numérique (compétence pourtant transférée en 2011 à Arc-Sud Bretagne) pour lequel la commune a fait acte de candidature en Décembre 2020 et qu'on découvre au conseil d'Avril 2021...

Même si l'exercice est compliqué, nous continuons, chacun dans nos domaines, à faire des propositions. Nous déplorons encore que trop souvent « le bureau décide » ..., que nous soyons souvent oubliés quand il s'agit de participer à des actions soit communales ou communautaires, comme lors des différentes sessions de vaccination qui ont eu lieu sur la commune par exemple.

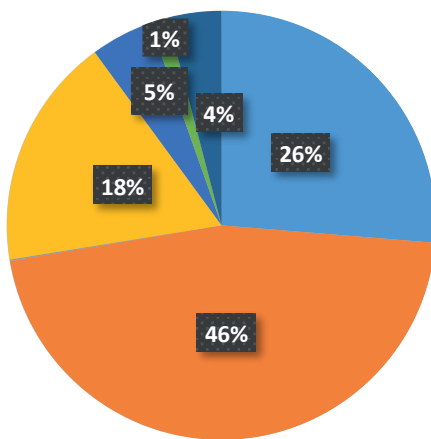
Quand un membre de notre liste a demandé s'il pouvait contribuer en apportant une aide pour la vaccination, il eut une réponse négative car tout était déjà organisé et bouclé. Vive la concertation ! Une question se pose, est-ce une action délibérée ou toujours cette habitude de l'entre-soi ?



FINANCES 2020-2021

LE BUDGET COMMUNAL
La section de fonctionnementPART DES DÉPENSES RÉELLES
PRÉVUES AU BP 2021

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières



Les dépenses réelles de fonctionnement	PREVU AU BUDGET 2020	REALISATIONS 2020	PREVU AU BP 2021
011 Charges à caractère général	976 350,00 €	760 444,24 €	971 000,00 €
012 Charges de personnel	1 774 000,00 €	1 606 741,94 €	1 700 000,00 €
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	2 479,00 €	4 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	648 810,00 €	525 315,04 €	645 500,00 €
66 Charges financières	223 000,00 €	166 774,26 €	171 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	7 120,39 €	3 586,85 €	50 000,00 €
6815 Dotation aux provisions			150 000,00 €
TOTAL	3 633 280,39 €	3 065 341,33 €	3 692 200,00 €

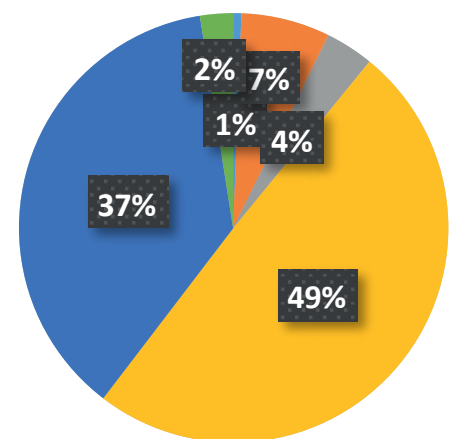
Les dépenses réelles de fonctionnement représentaient **3 065 341,33 €** en 2020. Elles ont baissé par rapport à 2019 à cause de la crise sanitaire. Elles ont été prévues à **3 692 200 €** pour l'année 2021 et restent maîtrisées.

PART DES RECETTES RÉELLES
PRÉVUES AU BP 2021

- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produit du service des domaines
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Imposition directes
- 74 - Dotations subventions participations
- 75 - Autres produits de gestion courantes
- 77 - Produits exceptionnels

Les recettes réelles de fonctionnement	PREVU AU BUDGET 2020	REALISATIONS 2020	PREVU AU BP 2021
Ecritures réelles			
013 Atténuations de charges	36 000,00 €	33 855,18 €	25 000,00 €
70 Produit du service des domaines	294 000,00 €	263 503,44 €	270 000,00 €
73 Impôts et taxes			145 862,00 €
731	2 070 774,35 €	2 138 004,53 €	1 997 995,00 €
74 Dotations subventions participations	1 475 603,00 €	1 538 288,06 €	1 500 000,00 €
75 Autres produits de gestion courantes	284 993,14 €	260 614,94 €	100 000,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	337 946,24 €	- €
TOTAL	4 161 370,49 €	4 572 212,39 €	4 038 857,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent favorablement. Elles étaient de **4 368 017,50 €** en 2019 contre **4 572 212,39 €** en 2020. Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil municipal a souhaité tout de même rester prudent et les a portées à **4 038 857 €** pour l'année 2021.



La section investissement

Les dépenses réelles d'investissement

Le niveau d'investissement pour l'année 2021 reste élevé en raison principalement de la réalisation de la deuxième tranche et l'équipement du groupe scolaire pour un montant de 2 069 000 € - Il est à noter que ce budget 2021 comprend les régularisations d'appel de fonds de ce projet pour un montant de 3 100 000 € (Ce montant apparaît aussi en recettes d'investissement).

Les autres dépenses importantes concernent :

- Le déploiement de la fibre optique : **109 000 €**
- Le remplacement de véhicules : 20 000 €
- L'acquisition du panneau lumineux : 20 000 €
- Les travaux des bâtiments communaux : 62 200 €
- Les travaux de voirie (dont l'enfouissement de la rue de la piscine 435 000 €) : 546 300 €
- Des acquisitions pour le service espaces verts (plantations + outillage) : 69 300 €
- Pour la Médiathèque (renouvellement du fonds documentaire et acquisition de matériels) : 21 126 €
- Provisions pour de futurs travaux : 399 501,12 €



La section investissement (suite)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2020	PREVU AU BP 2021
Ecritures réelles		
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	5 000,00 €
13 Subventions d'investissement		- €
16 Emprunts et dettes assimilées	565 565,12 €	540 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	15 312,43 €	14 020,00 €
204 Subventions d'équipement versées	130 489,33 €	109 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	534 924,57 €	406 400,00 €
23 Immobilisations en cours	4 084 904,24 €	5 927 501,12 €
26 participations et créances		- €
TOTAL	5 331 195,69 €	7 001 921,12 €

Les recettes réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 694 399,42 €
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 430 000 €
- Taxe d'aménagement : 90 000 €
- Subventions d'investissement : 1 113 173,75 € (dont 1 015 350 € pour le groupe scolaire).
- 2 emprunts pour la finalisation du groupe scolaire 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel ARKEA au taux de 0,48 % et 150 000 € consentis par la CAF à un taux de 0%.
- La régularisation des appels de fonds pour le groupe scolaire à hauteur de 3 100 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISATIONS 2020	PREVU AU BP 2021
Ecritures réelles		
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 471 793,62 €	2 214 399,42 €
13 Subventions d'investissement	538 325,22 €	1 113 173,75 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 796,76 €	1 150 000,00 €
23 Immobilisations en cours	2 492 944,80 €	3 100 000,00 €
Sous-Total des écritures réelles	4 504 860,40 €	7 577 573,17 €

Budget annexe

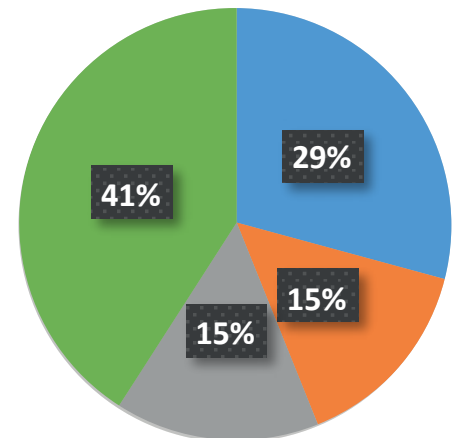
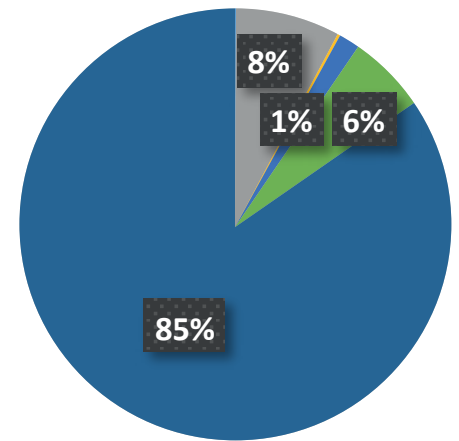
Le budget des lotissements qui a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement pour un montant de 240 559,72 € en dépenses et 444 836,46 € en recettes, et en équilibre à 264 682,72 € en section d'investissement. Tous les lots ont été commercialisés dans le lotissement de la Croix Jacques et dans le lotissement de Sainte Marie.

Le budget de la supérette s'équilibre à 78 700 € en section de fonctionnement et à 52 000 € en section d'investissement.

Le budget assainissement collectif s'équilibre à 800 000,10 € en section de fonctionnement et à 883 524,14 € en section d'investissement. 23 400 € ont été inscrits pour la finalisation du schéma directeur sur les communes de NIVILLAC et de LA ROCHE-BERNARD.

PART DES DÉPENSES RÉELLES PRÉVUES AU BP 2021

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 204 - Subventions d'équipement versée
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours



PART DES RECETTES RÉELLES PRÉVUES AU BP 2021

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 23 - Immobilisations en cours

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de sa réunion en date du 17 mai 2021, le conseil municipal a décidé de voter une enveloppe de 17 103 € en faveur des associations. Pour l'instant, une enveloppe de 15 000 € a été attribuée pour les associations de Nivillac et de 740 € pour les associations « hors communes ». Il reste un montant de 1 363 € qui pourrait être affecté pour les associations les plus en difficulté suite à la situation sanitaire.



DE JANVIER À JUN 2021

FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février, le conseil municipal de la Commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures au Centre Culturel du Forum sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 25 janvier 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23
- Votants : 25

PRESENTS : Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine
ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BLOUET Catherine - Mme DENIGOT Béatrice
ABSENT : M. CHATAL Jean-Paul

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie à M. BUESSLER MUELA Patrick – Mme DENIGOT Béatrice à M. GOMBAUD Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (à l'unanimité)

FINANCES

1 - Approbation des Comptes de gestion 2020 de Madame la Comptable du Trésor (Budget Principal et Budgets Annexes) : Les résultats des comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs du Maire, ordonnateur, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

2 - Approbation des Comptes administratifs 2020 : Budget principal et budgets annexes (lotissements- supérette- assainissement collectif) : M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis les quatre comptes administratifs au vote de l'assemblée.

Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

Les comptes administratifs se sont soldés par les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	+2 306 105,54 €	- 1 534 015,17 €
Lotissements	+52 567,74 €	- 230 554,72 €
Supérette	+2 907,19 €	+ 827,38 €
Assainissement coll.	+544 600,53 €	- 58 450,14 €

3 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

2021 : dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires (sont concernées les Communes de plus de 3 500 habitants). A partir d'un rapport portant sur les orientations budgétaires 2021, les élus ont fixé les orientations suivantes :

- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2021
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Réalisation d'un emprunt pour financer la construction du groupe scolaire primaire et l'aménagement de la rue de la piscine
- Maintien des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de + 0.2 %.

4 - Aménagement de la rue de la piscine -

Demandes de subventions : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions de la DETR, de la DSIL des amendes de police et de Morbihan Energies pour ce projet dont le montant est estimé à 362 656 € HT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 - Adhésion au Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) du Morbihan – Années 2021 à 2023 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de l'adhésion à ce service pour un montant de 650 € HT par an.

6 - Participation en faveur de l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention entre l'ADMR de Nivillac et la Commune avec une participation de 1,50 € par habitant.

7 - Commission de délégation de service public (CDSP) – Conditions de dépôt des listes : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour

l'élection de la commission CDSP

POLICE PLURI COMMUNALE

8 - Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police : le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a approuvée et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

INTERCOMMUNALITÉ

9 - ARC SUD BRETAGNE – Convention de refacturation suite à l'achat groupé de masques réutilisables par la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE : le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a approuvée et a inscrit une dépense de 7 684.86 €.

10 - ARC SUD BRETAGNE – Pacte de gouvernance : le Conseil Municipal, 17 absentions, 7 voix contre et 1 voix pour, a désapprouvé ce pacte de gouvernance.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

11 - Devenir de la Trésorerie de La Roche-Bernard / Muzillac : la Trésorerie de La Roche-Bernard n'assure plus de mission fiscale depuis le 1er janvier 2021. Il convient désormais de prendre attache auprès du Centre des Finances Publiques de Vannes.

12 - Chiffres de la population Nivillacoise au 1^{er} janvier 2021 publiés par l'INSEE : la population totale de Nivillac est de 4 730 habitants (population INSEE) et de 4 989 habitants (population DGF).

13 - Fusion des deux écoles des PETITS-MURINS : monsieur le Maire a émis un avis favorable à la fusion des deux écoles auprès de l'Inspection Académique. Il n'est toutefois pas opposé à ce que celle-ci s'envisage à la rentrée de septembre 2022.

14 - Dénomination du futur groupe scolaire : une réflexion est engagée par le conseil municipal en concertation avec les deux directeurs de l'école des PETITS-MURINS.

15 - ARC SUD BRETAGNE - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Dossier de consultation au public : ce dossier est disponible à l'accueil du public de la mairie aux horaires d'ouverture et également consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il est soumis à l'avis du public jusqu'au 17 février 2021.

**16 - Information sur les centres de vaccination :**

pour le territoire, c'est la commune de Muzillac qui a été choisie afin d'accueillir un centre de vaccination. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02 97 01 99 56 ou sur internet : doctolib.fr ou sante.fr. Il existe par ailleurs un numéro vert national gratuit au 0800 009 110.

MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit mars, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 1er mars 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 pour les 3 premiers points et 23 pour les points suivants - Votants : 23 pour les 3 premiers points et 24 pour les points suivants

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra (Arrivée à 20h20 – Prend part au vote à compter du point 4 relatif au vote des budgets) – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOICHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BLOUET Catherine – Mme BRÛLÉ Karine - Mme COIDIC Christine

ABSENTS : Mme TRIBOUT Karine

POUVOIRS : Mme COIDIC Christine à M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

DECISION DU MAIRE

La défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux avec la société CHARPENTE MENUISERIE BRETAGNE SUD (CMBS) pour le parquet de la salle du conseil municipal et de l'accueil de la mairie a été confiée au cabinet ARES AVOCAT de Rennes.

FINANCES

1 - Budget primitif principal 2021 : Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 1 694 399,42 € en section d'investissement du budget primitif

2021 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 611 706,12 € en section de fonctionnement (compte 002).

2 - Budget primitif assainissement 2021 : Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 76 661,59 € en section d'investissement du budget primitif 2021 du budget assainissement (compte 1068) et de reporter la somme de 467 938,94 € en section de fonctionnement (compte 002).

3 - Fiscalité 2021 - Vote des taux d'imposition : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2021 à savoir : Taxe d'habitation : gel du taux à 18,99 % sans modulation possible - Foncier bâti : 39,05 % (Maintien du taux communal : 23,79 % + taux départemental : 15,26 %) - Foncier Non bâti : 49,89 %.

4 - Budgets primitifs 2021 - Vote du budget principal et des budgets annexes (Lotissements- Supérette- Assainissement collectif) : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les budgets suivants :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	4 720 563,12 €	9 105 936,29 €
Lotis. NIVILLAC	Dépenses : 240 559,72 € Recettes : 444 836,46 €	264 682,72 €
Supérette	78 700,00 €	52 000,00 €
Assainissement coll.	800 100,00 €	883 524,14 €

5 - Emprunt de 1 000 000 € pour financer la deuxième tranche du groupe scolaire : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire cet emprunt auprès du Crédit Mutuel ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels au taux fixe de 0,48 % sur 240 mois.

6 - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,26 % sur 12 mois.

7 - Modification simplifiée n° 1 du PLU de Nivillac - Modalités de mise à disposition du projet au public : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les dates suivantes pour la consultation du dossier : du lundi 5 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021 en mairie (aux horaires

d'ouverture) et sur le site internet.

8 - Accord cadre à bons de commande de travaux d'extension et de réhabilitation de réseau d'assainissement (2021-2024) – Attribution du marché : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SBCEA STURNO – ZA de Port Arthur – 56930 PLUMELIAU pour un montant de 226 800 € HT.

9 - Aménagement prenant en considération l'accessibilité et la sécurité de la rue de la piscine – Attribution du marché : le conseil municipal, avec 23 voix « Pour » et 1 abstention, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHARIER TP – 87-89 Rue Louis Pasteur – 44550 MONTOIR DE BRETAGNE pour un montant de 236 227,87 € HT.

10 - Personnel communal – Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté un taux de promotion à 100 % pour le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

11 - Commission de délégation de service public – Election des membres : La liste commune du groupe majoritaire et minoritaire a recueilli 24 voix et les membres suivants ont été élus : Membres titulaires : M. Guy DAVID, M. Jean-Paul GOMBAUD, M. Jean-Claude FREOUR, M. Jérôme BLINO, M. Eric ROZÉ – Membres suppléants : M. Jean-Paul CHATAL, M. Gérard DAVID, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Christine COIDIC, M. Patrick BUESSLER-MUELA

12 - Choix du mode de gestion pour le service assainissement collectif et autorisation de lancer la procédure de concession de service public : le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le principe du recours à la concession de service public, approuvé les caractéristiques principales que devra assurer le concessionnaire et autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure d'attribution de la concession de service public.

13 - Tarifs de l'Accueil périscolaire (APS) les petits murins et du pré et post accueil de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la révision des tranches de quotient et l'augmentation des tarifs de 2%.



INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

14 - Les comptes-rendus de la commission ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES et TRAVAUX ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

15 - Dénomination du groupe scolaire : le comité de pilotage composé d'élus souhaite que les parents d'élèves de l'école des PETITS-MURINS soient associés au choix du nom. Deux propositions de noms de poètes ont été faites par l'équipe enseignante : Paul ELUARD et Andrée CHEDID.

16 - Le souhait d'acquisition de la supérette « au petit marché local » par M. THILLIETTE, gérant, a été porté à la connaissance du conseil municipal

17 - Un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 1er mars 2021 avec les riverains de la rue de la piscine a été fait

AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze avril, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 06 avril 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 26 - Votants : 26

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

ABSENTS : Mme BLOUET Catherine

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité par le conseil municipal à ajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur l'inclusion numérique

FINANCES

1 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et à l'enseignement musical pour 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé la participation 2021 à 1 146,93 € par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes maternelles et à 281,88 € par enfant de NIVILLAC fréquentant les classes élémentaires. Ces montants correspondent aux coûts par élève de l'école publique au 31/12/2020. Les participations pour l'enseignement musical ont été fixées à 44,49 € par élève de classe maternelle et à 52,33 € par élève de classe élémentaire.

2 - Indemnisation des piégeurs de ragondins : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir l'indemnité à 60 € pour chaque piégeur de ragondins.

3 - Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer l'indemnité de gardiennage des églises à 120,97 € pour l'année 2021.

4 - Appel à projets – Acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves, à leur famille et à leurs professeurs : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à s'inscrire à cet appel à projets dans le cadre du plan de relance national pour un montant d'investissement de 36 531 €, subventionné à hauteur de 25 280,90 €.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

5 - Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale : le conseil municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence.

ENFANCE / JEUNESSE

6 - Tarifs des séjours courts ALSH été 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs en fonction du coût des différents séjours et du quotient familial.

RESSOURCES HUMAINES

7 - Centre de gestion du Morbihan (CDG 56) – Intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection santé-sécurité au travail : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de confier au Centre de Gestion du Morbihan le soin d'assurer cette mission d'inspection hy-

giène/sécurité du travail en contractant une convention et en inscrivant le montant prévisionnel au budget.

8 - Dispositif argent de poche : Le conseil municipal a acté, à l'unanimité, le renouvellement de ce dispositif lancé initialement en 2019. Il concernera des adolescents de 16 ans et plus et/ou des jeunes adultes jusqu'à 26 ans qui seront indemnisés à hauteur de 15 € par jour pour 3 heures de travail. La durée maximale de travail par jeune sera d'une semaine.

9 - Inclusion numérique – Recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance - Création d'un poste non permanent – Contrat de projet (Catégorie C) : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à créer ce poste et à réaliser les investissements matériels nécessaires.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

10 - Les comptes rendus des commissions urbanisme et environnement, culture et travaux ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

11 - L'évolution de la crise sanitaire a été évoquée avec la mise en place d'un centre éphémère de vaccination sur la Commune à la salle des sports intercommunale « Les Métairies » du jeudi 15 avril au samedi 17 avril 2021 inclus pour l'ensemble du canton. 103 NIVILLACOIS vont pouvoir se faire vacciner grâce à ce dispositif.

12 - La désignation du nouveau groupe scolaire sera effective à compter du 08 mai 2021 : les parents d'élèves ont la possibilité de se prononcer jusqu'à cette date pour deux noms : Paul ELUARD ou Andrée CHEDID.

13 - Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021 : En raison de l'actualité sanitaire, une délocalisation des bureaux sera faite : 2 bureaux de vote à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et 2 bureaux de vote à la salle des sports de La Croix Jacques.



MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mai, le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : mardi 11 mai 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 - Votants : 25

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOUCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – M. RENARD Patrice – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André

ABSENTS : Mme BLOUET Catherine

ABSENTS EXCUSÉS : M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. ROZÉ Eric – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

POUVOIRS : M. GOMBAUD Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude – Mme PETIT-IMBERT Carole à M. BUESSLER-MUELA Patrick – Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme GRUEL Nathalie – M. ROZÉ Eric à M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie à Mme BERNARD Alexandra

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

Constitution du jury d'assises 2022 – Tirage au sort des jurés : 9 jurés ont été tirés au sort : Mme DROISNEAU ép. LE ROY Elisabeth, Mme PLA Virginie, M. FREOUR Jean-Pierre, Mme BOURGUER ép. BALEMBOIS Chantal, Mme BODET ép. FABLET Josiane, Mme MOESSARD ép. DELASSUS, M. MOISON Yannick, Mme FRELHEL ép. BILY Annie, Mme FOUQUET Camille.

FINANCES

1 - Plan de relance – Soutien aux cantines scolaires : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à s'inscrire à cet appel à projet et à solliciter une subvention d'un montant de 7 187.97 €.

2 - Vote des subventions communales 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une enveloppe de subvention de 17 103 €, à laquelle s'ajoute la subvention à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un montant de 6 967.50 €. Par

ailleurs, une participation de 20 000 € a été votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

3 - Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Les Petits Murins) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022 : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs suivants pour l'année 2021-2022 avec effet au 1er septembre 2021 :

	①	②
Repas enfant	3,60 €	7,47 €
Repas adulte et enseignant	7,47 €	7,47 €

① Commune de Nivillac et Communes conventionnées ② Communes non conventionnées

4 - Budget supérette - Admission en non-valeur : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'admettre en non-valeur onze titres de recettes pour un montant total de 20 371.20 €.

5 - Morbihan Energies – Convention de financement et de réalisation de l'enfouissement des réseaux de la rue de la piscine : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette convention et autorisé Monsieur le Maire à la signer pour une contribution financière de la commune de 82 720 € TTC.

MARCHES PUBLICS

6 - Entretien ménager des locaux scolaires du nouveau groupe scolaire – Attribution du marché : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché pour une durée de deux ans avec l'entreprise CHRONO PROPRE – 20, Quai Surcouf – 35600 REDON pour un montant annuel de 48 208.32 € TTC.

7 - ARC SUD BRETAGNE – Création d'un groupement de commandes pour le marché relatif à la réalisation de travaux d'entretien des fossés : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à ce groupement et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

AFFAIRES SCOLAIRES

8 - Dénomination du futur groupe scolaire : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de dénommer le futur groupe scolaire « Groupe scolaire Andrée CHEDID ».

URBANISME / ENVIRONNEMENT

9 - Modification simplifiée n° 1 du PLU – Approbation : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU. Celui-ci est consultable en mairie et sur le site internet de la commune www.nivillac.fr.

10 - Mode de gestion du futur lotissement – Régie ou aménageur : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à confier la construction d'un futur lotissement sur la parcelle cadastrée XA n° 372 à un aménageur sous réserve qu'un cahier des charges précisant les volontés de la commission soit rédigé et présenté aux aménageurs pour négocier et que les prix des lots restent maîtrisés avec une prise en compte des primo-accédants.

11 - Vente de la parcelle cadastrée XA n° 463 au lieu-dit La Boissière : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à vendre cette parcelle pour un montant de 21 € / m² soit 98 238 € pour une superficie de 4 678 m².

12 - Vente des parcelles cadastrées AT n° 284 et 285 au lieu-dit Le Clos St James : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à vendre ces parcelles pour un montant de 37 € / m².

13 - Délibération soumettant les clôtures en bordure de voirie à la procédure de déclaration préalable : le conseil municipal, à l'unanimité, a soumis l'édification des clôtures en bordure de voirie (à l'exception des clôtures agricoles et forestières), à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1er juillet 2021, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 « d » du code de l'urbanisme.

INTERCOMMUNALITE

14 - ARC SUD BRETAGNE – Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité : le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS

DIVERSES

15 - Les comptes rendus des commissions communication et urbanisme et environnement ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

16 - Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021 : la commune recherche des assesseurs et des scrutateurs



ACPA (Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture)

- HUGUET Patrice
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Nivillac Animation et Culture

- PALEJ Marek
palejmarek@orange.fr

Asso.Culturelle et Loisirs (ACL)

- Cinéma La Couronne
- RENAULT Marc
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

- 2 rue de la Piscine - B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- PALVADEAU Ludovic
Ecole : 02 99 90 81 19

A.P.E.L. Saint Cry

- CHESNIN Emilie
Ecole: 02 99 90 75 80
emilie-chesnin@wanadoo.fr

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE

- Ecole Les Petits Murins
- KERGOUSTIN Yann
06 74 45 35 38
yannkergoustin@outlook.com

AMITIE SAINTE MARIE

- BUSSLER-MUELA Jérôme
06 61 98 51 58

A.R.B.R.E.(Couture,Peinture/soie, tissu, art floral)

- BAUDET Béatrice
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Asso. des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- TISSOT Frédéric 06 60 70 97 04
tissotfrederic@yahoo.fr

Association FUTSAL

- ALNO Romain
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac@yahoo.fr
president.bcvnivillac@yahoo.fr

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux) CAEM

- Nivillac
02 99 70 33 23
caem-nivillac@orange.fr

Tennis Club Nivillac

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- LE ROUZIC Gérard
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

A.N.G.E - Gym et Zumba enfant

- ROBERT Florence
06 42 11 76 51
gymnivillac@gmail.com

**GYM TONIC** (adultes)

- LOGEAS Stéphanie
07 66 22 96 11
nivillacgymadultes@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- BLANCHARD Marie-Line
06 14 28 78 75
marie-line44410@hotmail.fr

PAROISSE

- Presbytère
02 99 90 61 14

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC Marie Thérèse
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

Association TAROT

- COLLIN Jany
06 40 20 26 03 / 02 99 91 76 24

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
02 56 24 01 85

OGEC Saint Joseph

- PERRAUD Jean-Louis

OGEC Saint Louis

- BREMENT Guillaume
Ecole: 02 99 90 81 19

Association communale de Chasse Agréée (ACCA)

- GERGAUD Daniel
06 79 03 82 12
danyacca@orange.fr

SPORT NATURE ROCHE VILAINE

- LE GAL Laurent
06 07 47 80 55
teamsnrv@gmail.com

Université du Temps Libre - Pays de Vilaine

- ROUGEOL Lionel
site internet:
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com

CHANTS SONS DE VIE

- DUHEM Anne
chantsdv@hotmail.fr

**Association des Sapeurs
Pompiers Moniteurs de
secourisme de Basse
Vilaine**

- PAGE Pierre Yves
asso.secourisme.lrb@gmail.com

Association Cap Avenir

- LE HUR Jérôme
nivillacnouveauacap@gmail.com

Asso. «2 brouclottes» (Théâtre)

- DOBROWLSKI Armelle
06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com

Asso. des Navigateurs de Foleux

- ANGIBAUD Alain
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com

Le Souvenir Français

- DUVAL Annie (Vice Présidente)
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr

Asso. Le Réflexe Bien-être

- GUEDON Béatrice
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com

LA CHAPELLE SAINTE MARIE

- LOGODIN Xavier (Président)
lachellesaintemarie@yahoo.fr

Nivillac Natation

- GIRARD Delphine
06 75 74 13 64
president.nivillac.natation@gmail.com

Photo Club Vilaine Maritime

- BORDES-PAGES Gilles
06 80 48 03 86
gbpdp@orange.fr

Coup de pouce aux devoirs (école Saint-Louis)

- DAVID Marcelle
02 99 90 75 02

Nivill'Activité

- TURPIN Martine
06 73 44 91 71
mamsalsa56@gmail.com

Aube Création

- FROC-THIEULIN Marine
06 85 02 30 30
marinethieulin@yahoo.fr

Comité des fêtes

- HOCHET Lionel
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Association Vivre à Folleux

- MAGREZ Jean-Jacques
06 83 65 79 20 56
vivrefolleux@gmail.com

Equifano

- Le Fano
equifano@gmail.com

Asso. Sport Mécanique Cycrien

- BOMPOIL Joseph
06 70 92 86 83
jojobompoil@gmail.com

Association La Tanière

- PARESY Camille
06 3054 45 43 lata-
niere.nivillac@gmail.com

Nivillac Généalogie, Histoire et Patrimoine

- CHESNIN Julien asso.
nivillac@gmail.com

**Scout et guide de France
Groupe Les Korrigans**

- HUBERT Sophie 06 37 07 76 37
sophie.sgdf.lrb@gmail.com

Breizh Brokus

- VAUDOUX Thomas 06 50 79 70 57
breizh.brokus@gmail.com

Equilibre sérénité yoga

- GUERIN Mauricette 07 83 17 45 28
mauricette.guerin@gmail.com

1 2 3 ... Créez

- TUMELAIRE Aline 07 87 77 48 29

**Asso. extérieures pratiquant
des activités à Nivillac****Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck
marzanboxingclub@gmail.com

REVIVAL

- MEZAC Jocelyne
06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Feu sur les plages		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinerer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinerer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles		POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)		INTERDICTION POUR TOUTS LES USAGES AUTORISES CI-DESSUS

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé